

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :

CANADA ET ETATS-UNIS. \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire :

CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration :

71, RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL

TELEPHONES :

REDACON : Main 7460
ADMINISTRATION : Main 7461

Au Monument National

L'assemblée de ce soir, au Monument National, est l'une des plus importantes que nous ayons encore organisées.

Le projet de loi sur les Tramways, s'il est adopté sous sa forme actuelle, mettra pour toujours la population de Montréal et des alentours à la merci d'une poignée de financiers; il liera non seulement les hommes d'aujourd'hui, mais toutes les générations à venir.

C'est le projet le plus audacieux, le plus cynique qui ait encore été présenté devant le parlement de cette province.

Ses auteurs disposent des forces matérielles les plus considérables; ils mettent au service de leur cause l'énergie désespérée d'hommes qui voient à leur portée des millions et s'imaginent que d'un suprême effort, ils les pourront atteindre; ils se croient peut-être le droit de compter sur les très hautes et très puissantes sympathies qui les ont accompagnés partout jusqu'ici.

Le seul moyen de protéger la ville et ses intérêts, d'empêcher qu'on ne sacrifie d'un trait de plume les droits des générations futures, c'est d'éveiller l'opinion, c'est de lui permettre de s'exprimer avec un tel éclat que les accapareurs et leurs complices possibles du Parlement en soient effrayés.

Car ils ne reculeront que devant la force—la force démontrée et agissante.

...

La façon dont ils ont présenté leur projet de loi dit leur audace et leur mépris de tous les obstacles.

A la dernière heure, en écartant toutes les formalités requises pour protéger le public et le parlement, sans un mot d'avertissement à leur partenaire la Ville, ils ont jeté devant la Chambre une proposition tellement énorme qu'il faut y regarder à deux fois pour être bien sûr de ne pas rêver.

Mais leur attitude depuis vingt-quatre heures dit aussi leur point vulnérable et le côté où il faut porter l'attaque.

Ils négocient—eux qui, il y a six jours, se moquaient cyniquement des autorités municipales et voulaient leur enlever jusqu'au droit de faire leurs propres contrats; ils prennent des allures de conciliateurs!

Pourquoi?

Parce qu'ils voient monter la colère de la foule, parce que c'est un fait avec lequel ils se sentent, malgré tout, obligés de compter.

Parce qu'un certain nombre d'hommes et de journaux—saluons avec respect nos confrères du *Herald* qui se sont portés à l'avant-garde—ont entrepris de dire au public ce qu'il y a dans leur projet de loi et de permettre au même public de manifester sa révolte.

Si les hommes du "trust" n'avaient trouvé devant eux que les journaux télégraphiques, soyez sûrs qu'ils ne chercheraient pas aujourd'hui d'accordement avec la Ville!

...

Hier soir, les commissaires qui avaient passé six heures en conférence avec les représentants de la Compagnie disaient aux échevins: Adoptez quand même une énergique résolution de protestation, car le bill reste devant la Chambre.

C'était en même temps un appel aux protestations de tous les citoyens.

Cet appel sera entendu. L'auditoire du Monument National dira ce soir, avec un incomparable éclat, les sentiments qui animent la foule: hommes d'affaires et ouvriers, professionnels et financiers.

Sa clameur d'indignation dépeuplera l'effet de toutes les manifestations particulières, elle avertira le trust et ses amis que, dans la lutte qui s'engage, toutes les forces libres seront coalisées contre les accapareurs et leurs complices de la politique et de la presse, quels que soient leurs titres et leurs noms.

Jamais plus magnifique occasion ne s'est offerte de donner à un groupe de corsaires une belle et fructueuse leçon.

Citoyens de Montréal, protégez l'honneur de votre ville, sauvez l'héritage des générations à venir.

OMER HEROUX.

LETRE D'OTTAWA

Ottawa, 24.—Séance habituelle du vendredi devant une assistance de députés d'abord assez peu nombreuse, et qui, dans la soirée, se chiffre peut-être à trente personnes, la plupart à gauche. Les députés de Québec et d'Ontario sont presque tous absents.

M. Lewis, de Huron, propose en première lecture, un bill relatif aux dommages causés aux valises par les employés de chemin de fer. "De quelle utilité ça serait-il, demande en badinant M. Graham, ministre des chemins de fer, puisque les députés ne recevront plus de valises en cadeau du gouvernement?" — "Nous pourrions garder plus longtemps en bon état celles que nous avons encore", dit M. Lewis. Le bill en restera probablement là pour cette session-ci, puisque à compter de lundi exclusivement, les mesures du gouvernement auront la priorité, à l'ordre du jour, à chaque séance, jusqu'à la fin de la session. La Chambre abolit aussi le congé du mercredi soir.

M. Ethier (Deux-Montagnes) proteste ensuite contre un récent discours, au Sénat, du sénateur Kirchoffer qui l'a pris à partie, mercredi, en tant que président du comité des bills privés à la Chambre.

M. Ethier aurait dit, d'après le sénateur Kirchoffer, que le Sénat accordait des divorces sur une preuve telle qu'elle ne suffirait pas, devant les tribunaux ordinaires, pour faire pendre un chat...

Le sénateur Kirchoffer en a profité pour le traiter de tête dure et de langue visqueuse. M. Ethier proteste et nie avoir dit les paroles que lui prête M. Kirchoffer. "Je n'ai, dit-il, dit en somme que le Sénat n'était pas aussi particulier sur les questions de preuves que le serait un tribunal régulier."

M. R. L. Borden est aussi de cet avis.

M. Graham informe M. R. L. Borden que les contrats pour la reconstruction du Pont de Québec ne sont pas encore signés et qu'il a reçu et accepté la démission de M. Vautlet, et M. Brodeur explique que le "Rainbow" a saisi un navire américain en train de braconner en dedans de la limite des trois milles, sur le littoral du Pacifique.

"Bien fait, dit le colonel Hughes. "Le navire américain était, je suppose, à l'ancre, quand le "Rainbow" l'a rattrapé?" demande M. Borden.

Pas de réponse de M. Brodeur.

Le docteur Reid a une passe d'armes avec M. Laurier de qui il veut savoir si le gouvernement canadien, par l'entremise de M. Bruce, l'ambassadeur anglais à Washington, a protesté contre la tentative de barrer le Saint-Laurent au Long Sault, près de Cornwall, quoique cela soit une contravention avec le traité d'Ashburton. M. Laurier, d'abord réticent, finit par dire que, de fait, le gouvernement canadien a protesté à Washington, et qu'il déposera lundi devant la Chambre tous les documents relatifs à cette affaire. Le docteur Reid en profite pour mettre M. Laurier en garde contre certains de ses amis et quelques personnes de son entourage immédiat qui font les couilles, à Ottawa, quant à un projet de loi analogue, du côté canadien. M. Laurier dit que le docteur Reid s'alarme pour rien. Le colonel Sam Hughes, de retour de Washington, entreprend de parler sur cette question du Long Sault, mais M. Graham lui dit qu'il n'avait pas besoin d'aller là pour s'imaginer sauver le pays. M. Laurier clôt l'incident en rappelant que, lundi la Chambre aura tous les documents à ce propos.

La Chambre finit ensuite d'approuver les détails d'une dépense supplémentaire de \$180,000 pour l'année fiscale courante et les députés se rendent au Sénat où sir Charles Fitzpatrick, administrateur du Canada, en l'absence de lord Grey, sanctionne quelques bills. La Chambre reprend ensuite son travail, quant aux crédits pour 1911-1912, attaque l'étude du budget du ministère du travail, discute un peu la question de la grève du Grand-Tronc, et le réengagement des grévistes, restés sans emploi au-delà de la limite des 90 jours fixée dans le règlement de la grève, et ajourne ensuite à lundi.

Tandis que le Sénat ajourne ses séances à mercredi, le 8 mars.

GEORGES PELLETIER.

CE SOIR, au Monument National

MM. Henri Bourassa, J. C. Walsh, rédacteur en chef du *Herald*, Olivar Asselin, A.R. Mc Master, et autres discuteront le Bill du Tramway.

Tous les citoyens sont cordialement invités. Entrée gratuite.

BILLET DU SOIR

CES SAVANTS !

Je lis parfois les Revues scientifiques; il m'arrive de parcourir une chronique médicale sans en être trop incommodé. Il faut bien se meubler l'esprit de recettes en prévision des maux du corps.

Hier, j'étais un savant docteur, dont le nom s'écrivait avec beaucoup de "w" et quelques "ch", énumérant les causes principales de la calvitie. Après avoir fendu les cheveux en quatre pour voir ce qu'il y a dedans, réfuté les théories de ses confrères et prôné les siennes avec chaleur, le grand homme se résumait ainsi. Nous croyons, disait-il, que la pensée influence le mouvement de la sève capillaire, l'affaiblissement ou l'annihilation, et que, par conséquent, le surmenage intellectuel peut déterminer la chute précoce des cheveux. Et, à l'appui de sa thèse, le docteur allemand citait une dizaine de penseurs au chef dénudé, dont un jout d'une superbe chevelure, d'après sa photographie, à moins que ce soit une perruque.

Tout ignorant que je me reconnaissais en la matière, ce raisonnement me trouva fort incrédule. Je connais des gens qui ne pensent pas outre mesure, loin de là! — et dont le crâne est aussi poli qu'un marbre usé, et d'autres qui travaillent beaucoup de l'esprit et qui peuvent sortir nu-tête sans prendre de la rhume. Bref, j'étais sceptique.

Quand j'eus terminé ma lecture, je fus m'asseoir près de la fenêtre. Je regardais passer les hommes et les chevaux, surtout les derniers. Soudain, j'en aperçus un à la queue minable et toute petite presque complètement dépourvue de crin! Cette découverte me déconcerta.

— Est-ce que les chevaux penseraient d'une façon exagérée? Et s'ils pensent, pensent-ils par la queue? songai-je.

Idees qui me bouleversèrent, car elles heurtaient les principes les mieux fondés de la philosophie. Le siège de la pensée est dans la tête, et cet animal possédait une crinière abondante, tandis que son appendice caudal s'agitait nu comme un ver!

Cette constatation m'a raffermi dans mon doute à l'endroit des savants allemands et de la science en général.

Je ne connais pas l'auteur de l'article en question; qu'il soit hirsute ou chauve, cela ne fait aucune différence. Aussi, pour le seul plaisir de l'embarrasser, je vais lui adresser ces réflexions aux soins de la Revue où il écrit des articles si vraisemblables!

ALBERT LOZEAU.

ÇA VIENT !

Le "Canada" s'aperçoit enfin qu'il existe dans le bill du tramway une clause de monopole; il va même jusqu'à constater que "ce monopole à perpétuité n'est certainement pas compatible avec l'intérêt public."

Très bien !

Avec quelques coups de cravache encore, nous amènerons la "Patrie" et la "Presse" à faire d'aussi nettes déclarations.

La plume est plus forte que l'épée; la cravache l'emporte sur la télégraphie, pourvu qu'elle soit maniée avec vigueur et persévérance.

Quatre-vingts victimes

Valparaiso, Chili, 25. — Dix-huit mineurs ont été tués hier. Un train de huit wagons, dont l'un portait quatre-vingts mineurs et les autres étaient chargés de ciment, a passé à travers un pont près des mines American Braden Copper Mines. Le pont était jeté sur un ravin de 150 pieds de profondeur et le train y a été précipité. Tous les mineurs étaient des Chiliens. Tous ont été blessés et dix-huit ont succombé à leurs blessures.

QUESTIONS FINANCIÈRES

LA LOI DES BANQUES ET LA GARANTIE DES DEPOTS.

Un autre point faible de cette loi c'est que le capital des banques, c'est-à-dire les fonds souscrits et payés par les actionnaires n'offrent aucune garantie aux déposants. — Le fonds capital d'une banque est là pour garantir le rachat des billets en circulation. Les porteurs de billets ayant le premier privilège sur l'actif de la banque, et le chiffre de la circulation des banques, atteignant généralement celui de leur capital en temps de prospérité, il s'en suit que dans le cas de liquidation, lorsque le capital se trouve entamé par des pertes, il devient insuffisant et il faut avoir recours à une partie du reste de l'actif pour opérer le rachat des billets.

Aux Etats-Unis, la circulation des billets est garantie par un montant égal investi en bons du trésor.

Ici aussi le rachat des billets est garanti, mais cette garantie est effectuée par un fonds collectif de cinq pour cent de leur capital déposé par les différentes banques au département de finances, lequel fonds prend rang par privilège au lieu et place de porteurs de billets lorsqu'il est appelé à racheter les billets d'une banque en liquidation. Le capital se trouvant totalement absorbé par le rachat des billets, n'offre donc aucune garantie aux déposants, et l'expérience a prouvé qu'il a toujours fallu prélever sur le reste de l'actif c'est-à-dire sur les dépôts mêmes pour parfaire ce rachat. De sorte que le capital d'une banque, loin d'être une garantie pour les déposants, devient plutôt une charge par l'opération même de la loi.

Quelles sont donc les garanties des déposants? Ces garanties sont: 1o le fonds de réserve, s'il y en a un, 2o la double responsabilité des actionnaires et 3o la bonne foi des rapports des directeurs.

Le premier chef, le fonds de réserve, c'est-à-dire les profits accumulés, n'étant d'aucune valeur dans le cas de liquidation, cette garantie est purement illusoire. Le second chef, la double responsabilité des actionnaires, peut avoir une valeur dans certains cas, mais la différence de condition des différents actionnaires est telle que la mise en vigueur de ce recours contre chacun d'eux, est non seulement hérissée de difficultés, mais devient une persécution injuste et même barbare par le seul fait que la loi a négligé de protéger autrement le public.

Quant à la bonne foi des rapports des Directeurs, ce n'est pas une garantie puisque ces directeurs ne sont pas tenus responsables des chiffres accusés par leurs signatures. Ils sont punissables pour le crime de faux, si le faux est allégué et prouvé, mais les déposants n'en ont pas un sou de plus. — Leur garantie se trouve donc réduite à la double responsabilité des actionnaires. Il n'y a rien d'étonnant que le public s'alarme quelquefois, mais comme il n'y a à proprement parler pas d'autre endroit commode pour y déposer le fruit de l'épargne journalière, force lui est d'en courir le risque. De sorte qu'actuellement les banques ont en dépôts dix fois le montant de leur capital, — quelques-unes ayant même vingt fois ce montant. — Cette accumulation de dépôts constitue un danger sérieux. Les faits qui le prouvent sont assez nombreux et assez récents.

Si encore, ces fonds, appartenant au public, étaient employés en entier pour le développement du pays; mais malheureusement il faut constater que bon nombre de ces millions servent purement à l'agiotage et à la spéculation. Il y a régulièrement au moins 100 millions de ces fonds prêtés à New-York, aux spéculateurs de Bourse, et 60 millions à ceux du pays.

Puisque les Chartes des Banques ne sont accordées que pour dix ans, que ces dix années sont expirées, et qu'elles ne peuvent être renouvelées qu'avec la sanction du Parlement fédéral à la présente session, le temps n'est-il pas arrivé d'imposer des restrictions et des garanties?

LUCIEN HUOT.

Sur le Pont d'Avignon...

Et dire que Godfroy Langlois a battu Rainville en se posant en adversaire des "trusts".

Ceux qui ont alors cru à sa sincérité doivent rudement se mordre les pouces.

Grande vertu que la discrétion—quand il s'agit des tramways, télégraphe Machin à Chose. Et grande découverte que la télégraphie à rétrograde Chose à Machin. Comment donc opter pour le rachat des billets qui ne la connaissent pas?

Viviani voulait éteindre les lumières du ciel. Bess Godfroy se contenterait de les confiquer au bénéfice de la "Montreal Street".

La "Presse" dit que tout le monde est indigné contre le bill du tramway; mais sa propre indignation se manifeste sous une forme bien modérée.

Ah! s'il s'agissait de son ballon!

Tous les goûts sont dans la nature.

On parlait il y a quelques années d'un bonhomme qui s'était suicidé au choléra.

Godfroy a décidé, lui, de se suicider au tramway.

Battre le tambour pour remplir sa caisse, le "Canada" trouve cela très bien.

Battre le tambour pour éloigner les gentilemens qui veulent s'emparer de Montréal et des alentours, cela lui paraît atroce.

Extrait du Manuel du parfait rédacteur à la "Presse": "Télégraphiez, télégraphiez, c'est en télégraphiant qu'on est télégraphiste, et quand on est télégraphiste, on peut écrire sur les tramways des articles "épatants".

La "Patrie" est tellement furieuse de notre intervention dans la question du tramway, qu'elle en oublie sa résolution de ne jamais nous nommer. Elle ose écrire en toutes lettres le nom du "Devoir".

Ses nerfs finissent par lui jouer de mauvais tours.

Qu'allait-il faire dans ce tramway? disent ses Frères éplorés.

Chose étonnante! Le syndicat Robert permettrait encore aux ballons de circuler librement au-dessus de Montréal.

Est-ce par sympathie pour la "Presse"?

Non, François. Robert-le-Diable était un prince de l'ancien temps et il ne faisait pas dans le tramway.

Séverin L'Etouneau, nouveau "comité" ministériel, a démenagé ses pénates au "Trust and Loan".

Distribuera-t-il de "l'a belle argent", Médéric?

Théo et Arthur sont formellement opposés aux distributions de torches: ça coûte trop cher, même chez les étudiants ministériels!

Vous avez raison, brigadier: avec Grandingo "le parti libéral n'est pas rassuré" et pour cause!!!

Fernand Rinfret, sportsman bien connu, ne peut pas être le "Grandingo" quelconque qui écrit des inepties politiques et autres dans le "Dépôt d'a côté".

Les Gouin, Allard, Jerry et compagnie ont refusé d'accepter l'amendement Teller qui tendrait à diminuer la corruption électorale. Mauvais signe.

La "Patrie" préfère parler de "Jennie W" que du tramway.

Cela se comprend.

"Télégraphiez, télégraphiez, il en restera toujours quelque chose". (X. rédacteur à la "Patrie")

La population de la Province est de 1,857,930

Le tableau de la statistique municipale pour 1909 déposé cet après-midi devant la Chambre donne les chiffres suivants: population, 1,857,930; contribuables, 172,150; valeur de la propriété imposable, \$613,637,476; valeur de la propriété non imposable, \$138,299,205; nombre d'acres de terres évalués, 21,467,163.

L'affaire de la Farmers Bank

Toronto, 25. — Matthew Wilson, de Chatham, et W. S. Morden, de Belleville, accusés d'avoir accordé une préférence indue au Trust and Guarantee Co. dont ils étaient les officiers en copartageant avec W. R. Farmers pour attirer la compagnie de pertes d'indemnités ont comparu devant le cour de police hier et leur cause a été remise au 21 mars prochain.

PIONNIERS D'AUTREFOIS

Qu'ils furent hardis nos vaillants Pionniers! Ayant à Sainte-Anne offert vœux et cierges, Ils prenaient d'assaut nos sauvages berges; A travers la brousse et les forêts vierges S'ouvraient des sentiers.

Dans l'air vif et pur ils hamaient la force; Avec des lueurs de l'aube debout, Sous les yeux du cerf et du caribou Ils fendaient gaiement l'éclume qui bout En canot d'écorce.

Le soir s'allumait leurs feux rougeoyants, Dans une éclaircie, ils "faisaient chaudière"; Bisons de dresser muffle et mentonnière, Et castors d'ouvrir sous la sapinière Des yeux flamboyants.

Fouillis emmêlés par des branches torses, Rapides bruyants, lacs laurentiens, Torrents mugissants, tomahawks indiens, Pour vous attirer gars trifluviens Etaient des amorce.

En signe d'accueil le chantant wigwam, De fleurs de savane ornait son sommet, Pour Ononthe, le chef allumait Son meilleur pétun dans son calumet Au son du tam-tam.

Frayant large route au missionnaire, Des bords de l'Hudson où valent les froids Aux prés embaumés des deux Illinois Sur les pics altiers vous dressez la croix, Héritiers de Lumière.

Du Meschacébé jusqu'à Louisbourg Des mers de Floride aux mers de Plaisance, Le pavillon blanc de la douce France Vous l'avez, sans tâche et sans défaillance Porté tour à tour.

ARMAND CHOSSEGROS, S. J.

Sault au Recollet, 23 Février 1911.

Quand on a de l'appétit...et du toupet

Quelques-unes des choses que la Compagnie des Tramways demande au parlement Provincial.

Pour commencer, la surface de l'île de Montréal, des Iles Jésus et Bizard et l'espace qui les domine :

"13. En sus des pouvoirs qu'elle est autorisée à acquérir en vertu des chartes, la Compagnie aura en outre le pouvoir de construire, équiper, maintenir et exploiter... des tramways et chemins de fer. DANS, SUR, LE LONG ET AU-DESSUS DES RUES ET CHEMINS DE L'ILE DE MONTREAL ET DES ILES JESUS ET BIZARD..."

Ensuite, le sous-sol des trois Iles :

"14. La compagnie, en sus des pouvoirs ci-dessus mentionnés, est autorisée à construire, exploiter et maintenir un chemin de fer souterrain à travers l'île de Montréal, et les Iles Jésus et Bizard..."

Puis, la certitude que jamais, maintenant ou dans la suite des siècles, personne n'aura le droit de lui faire concurrence :

"18. En faisant l'acquisition des "Montreal Street Railway", "Montreal Park and Island Railway", "Montreal Terminal Railway Company" et de la "Public Service Corporation", en vertu des dispositions de la section immédiatement précédente de la présente loi, LA COMPAGNIE AURA A PERPETUITE LE DROIT ET LE POUVOIR EXCLUSIFS D'ACQUERIR, CONSTRUIRE, EQUIPER, MAINTENIR ET EXPLOITER DES TRAMWAYS ET CHEMINS DE FER URBAINS DANS ET A TRAVERS L'ILE DE MONTREAL ET LES ILES JESUS ET BIZARD."

Enfin, pour le cas où ses avocats auraient oublié quelque chose, le droit de faire tout ce qu'elle voudra :

"21. La Compagnie est aussi autorisée :

"11. A acquérir et exploiter toute autre entreprise manufacturière ou autre, que la compagnie CROIRA POUVOIR ETRE CONVENABLEMENT EXPLOITEE CONCURRENCEMENT AVEC CE QUI PRECEDE, OU DESTINEE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A AUGMENTER LA VALEUR DE QUELQUES-UNS DES BIENS OU DES DROITS DE LA COMPAGNIE OU A LES RENDRE PROFITABLES."

Et il y en a plusieurs autres, presque aussi fortes.

Quand on a de l'appétit... et du toupet, rien ne coûte, rien n'affraie.

\$50,000 EN FUMEE

Un incendie détruit une manufacture de voitures et un garage d'automobiles, hier soir. — Un accident paralyse le travail des pompiers

Un incendie qui s'est déclaré vers 11 heures, hier soir, dans la manufacture de voitures Pierre Brault, située rue Saint-Antoine, entre les rues St-Félix et Desrivieres a causé pour environ \$50,000 de dommages.

Les pompiers appelés arrivèrent promptement, malheureusement ils avaient à peine mis les premiers boyaux en batterie qu'un tramway portant le No 474 arriva et trancha net les deux principaux boyaux et paralyssa momentanément le travail dans la rue Saint-Antoine.

Dans la manufacture se trouvaient plusieurs voitures prêtes à être livrées et 38 autres voitures. — tenant au maître-charrier Alex. McGarr : elles ont été complètement détruites. Les pertes de M. McGarr s'élevaient à plus de \$5,000.

Le feu se communiqua avec beaucoup de rapidité au garage de MM. Rousseau Frères, où se trouvaient 45 autos. Ces voitures furent presque toutes détruites ou endommagées et les propriétaires évaluèrent leur perte à environ \$20,000.

Les dommages à la manufacture Brault s'élevaient à près de \$25,000. Les pompiers ont fait un travail vraiment gigantesque et ils ont réussi à sauver les maisons qui se trouvaient à proximité du feu.

L'eau et la fumée ont cependant causé certains dégâts chez M. Costello, 150 rue St-Antoine et aux Nos 30, 32, 34, 36, 38 de la rue Impériale.

MM. Rousseau déclarent que, leur gardien les a avertis du feu par téléphone et que malgré tous les efforts tentés pour sortir les automobiles du garage ils ne purent le faire vu l'état impassable de la rue Impériale.

Aucun accident n'est venu attrister cet incendie. Toutes les ambulances étaient rendues sur les lieux du sinistre.

M. l'abbé Martin était également à son poste.

Le service d'ordre était assuré par le capitaine Egan du poste No 6.

La pression de l'eau a été parfaite.

MATINEE DE FEVRIER

Sur les prés que blanchit le givre matinal,
Une blanche lumière, à cette heure, est diffuse;
L'os un oiseau dans l'air; sous la glace reculée,
S'annonce glisse l'eau du canal.

Les bras bizarrement tendus et sans feuillage,
Dans les champs, çà et là, roides et compassés,
Comme pour un décor, des arbres sont dressés,
Qu'aucun souffle ne fait frissonner au passage.

Sous l'ardoise, ou la tuile, ou le chaume blottis,
Aux durs labeurs les gens des fermes ont fait trêves,
Et dorment, attendant pour abréger leur rêve,
Qu'un gai soleil flamboie aux cieux épanouis.

Et seul, par le chemin d'or, frileux, j'avance.
Mes pas sonores font un bruit sec et cassant;
Je m'arrête; j'entends le rythme de mon sang
Et de mon souffle, au sein du solennel silence;

Pendant qu'à l'horizon froidement lumineux,
Calmes dans leur beauté fière qui nous fascine,
Les Alpes, sur un fond de claire et fine gaze,
Dessinent le contour de leurs sommets neigeux.

JACQUES PRABERE.

LETTRE DE QUEBEC

Québec, 24. — La séance débute par une question de privilège soulevée par M. Lavergne au sujet du refus par le président temporaire de la Commission de législation privée, M. Carlin, de produire un document relatif à la question du transfert du chef-lieu du comté de Kamouraska à celle de Saint-Paschal. Le refus a amené une protestation et des excès de langage et M. Lavergne veut que le document soit produit et que les paroles injurieuses soient mises par écrit.

M. Taschereau soulevait un point d'ordre, savoir que la session devrait plutôt être référée au Comité de privilèges et élections.

La discussion de ce point d'ordre provoque des déclarations assez remarquables, celle de M. Prévost, par exemple, que le travail des membres sérieux de la Commission de la législation privée est trop souvent annulé pour le vote des membres qu'on amène à la dernière minute et qu'on amène à voter sans qu'ils sachent ce dont il s'agit.

L'Orateur ajourne sa décision sur le point d'ordre.

Le reste de la séance se passe à discuter le projet de céder huit arpents de terre sur les plaines à la Commission du Champ de bataille non historique, suivant l'expression de M. Bourassa, qui trouve au projet une portée beaucoup plus considérable qu'on en porte à le croire à première vue.

A part ces huit arpents, le projet permet au gouvernement de transférer à la Commission le terrain actuel de la prison et comme la prison se trouvera au milieu du Champ de bataille, il y a de soi qu'elle disparaîtra — ce qui veut dire une dépense nouvelle à brève échéance.

Combien vaut ce terrain, qu'est-ce que la Commission des Champs de bataille à laquelle la Province a déjà donné cent mille piastres fait de cet argent?

Le ministre des Travaux Publics est très vague sur le premier point, et impertinent sur le second.

Le terrain peut valoir de vingt-cinq mille piastres à un million, dit-il, et quant à la façon dont la Commission dépense l'argent, on peut se fier à l'honnêteté de ses membres.

En outre, la valeur du terrain importe peu, le gouvernement veut faire quelque chose pour la ville de Québec et il croit que c'est justice.

Nous n'avons pas la moindre objection à être généreux pour la cité de Québec, capitale de la Nouvelle-France, puis du Canada anglais, de la province du Bas-Canada et enfin des Canada unis, dit M. Bourassa, et je serais le premier à approuver une dépense semblable pourvu qu'elle soit faite à propos et qu'on ne rappelle les défaites de l'un ou l'autre d'eux en ce pays, elle contribue à rappeler leur union pour résister par exemple à l'attaque des Colonies anglo-saxonnes en révolte et défendre le drapeau britannique au Canada.

Seulement cela ne nous dispense pas du devoir qui nous incombe de savoir comment ce que nous avons déjà donné a été dépensé et de connaître aussi la valeur de ce que l'on nous demande encore de donner. Et le ministre qui prétend qu'il ne nous le dira pas s'expose à des désagréments.

Ici, M. Taschereau se choque, déclare que les provinces anglaises ne sont pas aussi circonspectes, etc.

A quoi M. Bourassa répond que la presse anglaise demande précisément les mêmes détails.

Finalement M. Taschereau est obligé de baisser pavillon et de promettre qu'il fournira au moins une évaluation des terrains que l'on se propose de céder.

Au cours du débat, M. Lavergne revient sur sa suggestion de bonder le Parc de logements coquets pour les ouvriers.

M. Taschereau n'ose pas repousser la proposition trop rudement, mais il la déclare impraticable pour le moment, parce que le parc doit être construit avec l'argent des autres provinces comme avec le nôtre.

La discussion révèle encore le fait que le Monument des Braves a été cédé à la Commission des Champs de bataille pour une piastre.

C'est un scandale! commente M. Lavergne.

C'est un petit morceau de terrain, répond M. Taschereau.

La valeur des terres sacrées ne se mesure pas à la verge, réplique le député de Montmagny.

M. Taschereau prétend que la Société St-Jean-Baptiste a consenti à la cession.

M. Lavergne refuse de le croire, à moins que la Société St-Jean-Baptiste soit devenue digne d'être ministre des Travaux Publics.

Québec, 24. — Lorsque le gouvernement demande que la chambre se forme en comité des subsides, M. Plante propose, secondé par M. Cousineau: "Que tous les mots après "Que" dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivantes: "Tout en consentant à voter les subsides à Sa Majesté, cette chambre regrette que le gouvernement n'ait pas encore trouvé le moyen de faire disparaître les barrières de péage qui subsistent sur beaucoup de chemins et de ponts en cette province. Elle est d'avis que ce retard est nuisible à l'intérêt public et qu'il est injustifiable, surtout en présence des promesses que le gouvernement a faites à ce sujet au cours des élections de 1908 et qu'il a éprouvées depuis devant cette chambre. Elle regrette que le gouvernement ait subventionné le pont de péage établi à l'entrée de la ville de l'Assomption sans prendre le moyen d'en faire un pont libre et sans même traiter avec l'autorité municipale ayant juridiction sur ce pont. Et cette chambre invite le gouvernement à lui présenter dès cette session une mesure pourvoyant à l'abolition et à la disparition de toute barrière de péage sur les chemins et ponts de cette province."

La motion est appuyée d'un discours très serré du chef de l'opposition, qui s'étonne que le gouvernement ne fasse aucun rapport après avoir donné à entendre dans le discours du trône, qu'une législation à cet effet serait soumise à la présente session. Il rappelle aussi qu'il a déjà aboli les ponts de péage, le gouvernement a subventionné de nouveau, comme dans le cas du Portage de l'Assomption, en d'autres termes établissant avec l'argent de la province un pont de péage pour l'abolition duquel la province devra payer encore une fois. Le ministre des Travaux Publics qui a le tour des petits arguments trouve que l'opposition n'est pas conséquente parce qu'au commencement de la semaine elle combattait l'abolition du plus grand pont de péage de Québec, M. Tellier fait remarquer que dans le cas mentionné l'on abolit pas la barrière mais qu'on la change de place.

Quant au pont de l'Assomption, M. Taschereau espère que d'ici à peu de temps les péages seront abolis sur ce pont et alors la province paiera la balance de la subvention. Actuellement l'on paye pour passer sur le pont, mais ce n'est pas la faute du gouvernement. A la prochaine session une loi sera présentée pour l'abolition des ponts de péage, mais il laisse entendre que l'abolition prendra quelque temps à se réaliser.

Toute la politique du gouvernement, M. Taschereau vient de l'avouer, consiste à déplacer les barrières de place. Pour un gouvernement de progrès, des hommes d'affaires, c'est peu de chose. Quant à la question générale elle n'est guère plus avancée qu'au premier jour.

Abordant ensuite la question du pont de l'Assomption, M. Bourassa établit par le document No 128, de la session de 1910, que le 4 avril 1909 la Compagnie du pont du Portage de l'Assomption demandait l'autorisation d'établir un pont de péage sur le dit pont, que le ministre ne désapprouva pas ce tarif et que, sachant que le tarif existait, il payait le 19 juillet 1909, une subvention de \$3,000 à la compagnie. Plus que cela.

M. Taschereau recommandait peu après le paiement d'un nouveau versement dans les mêmes conditions. Et après cela M. Taschereau vient nous dire qu'il a payé sans connaître l'existence du tarif de péage. Sous prétexte d'expliquer une partie de son discours précédent, M. Taschereau parle d'une deuxième fois sur le sujet et déclare qu'il n'a jamais approuvé les tarifs mentionnés et qu'il a refusé verbalement d'approuver ces tarifs, ce qui explique pourquoi il n'y a dans le document aucune trace de son refus.

M. Bourassa revient lui aussi à la charge et prouve que dès 1906, le gouvernement savait qu'il s'agissait d'un pont de péage. Et d'ailleurs la résolution transmettant le tarif au ministre ne contient pas un mot de demande d'approbation. On la transmet simplement comme une chose qu'on a le droit de faire et la réponse du ministre c'est un chèque de trois mille piastres. Voilà les faits et ils établissent le contraire de ce que M. Taschereau a soutenu devant la chambre.

M. Taschereau reste gelé, sa majorité n'est pas moins prête à lui donner raison et la motion de M. Plante est rejetée par un vote de 26 à 13, laissant au gouvernement une majorité de 13, la plus petite depuis le commencement de la session.

Le projet de loi amendement la loi des syndicats coopératifs est adopté.

Au cours de la séance, le premier ministre a déposé un document demandant, depuis longtemps par M. Lavergne et qui était déjà produit, affirme M. Gouin. En présentant le document au député de Montmagny, M. Gouin dit: "J'espère que vous serez assez content pour me rendre justice."

Oh! sans doute réplique M. Lavergne, je ne voudrais pas vous refuser ce que les anglais appellent "The Devil his Due." Le mot a eu un succès considérable.



Marque de Qualité.

Canadian Consolidated Rubber Company Limited

ADRESSEZ-VOUS A LA SUCCURSALE DES VENTES DE MONTREAL.

EST 3290.

ner raison et la motion de M. Plante est rejetée par un vote de 26 à 13, laissant au gouvernement une majorité de 13, la plus petite depuis le commencement de la session.

Le projet de loi amendement la loi des syndicats coopératifs est adopté.

Au cours de la séance, le premier ministre a déposé un document demandant, depuis longtemps par M. Lavergne et qui était déjà produit, affirme M. Gouin. En présentant le document au député de Montmagny, M. Gouin dit: "J'espère que vous serez assez content pour me rendre justice."

Oh! sans doute réplique M. Lavergne, je ne voudrais pas vous refuser ce que les anglais appellent "The Devil his Due." Le mot a eu un succès considérable.

JEAN DUMONT.

Mariage Tison-Gagnon

Jeudi dernier, le 23 du courant, avait lieu à Sainte-Rose, le mariage de Mlle Jeannette Tison avec M. Wilfrid A. Gagnon, architecte.

M. Felix Labelle et M. Alphonse Gagnon servaient de témoins aux mariés. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. M. Nantel, vicaire à Saint-Joseph de Montréal, assisté de M. Albert Drouet, de Québec.

Milnes Tison et Chabot ont rendu avec art plusieurs jolis chants appropriés. M. Ernest Langlois était à l'orgue.

La jeune épouse portait un très joli costume tailleur.

Après la cérémonie, les invités se sont rendus chez M. Felix Labelle, où un somptueux dîner les attendait. Après quoi les jeunes époux sont partis pour New-York et Washington, accompagnés des meilleurs souhaits de leurs amis.

Etaient au nombre des invités: Rév. M. Alf. Nantel, Rév. M. Thérien, Messieurs et Mesdames Alphonse Gagnon, Napoléon Barbeau, Québec; Ernest Labelle, Philippe Barbeau, Québec; Joseph Barbeau, Québec; Emile Lavigne, Pierre Lemieux, Joseph Gagnon, Adélard Barbeau, Québec; Henri Hébert, Yvan Vallée, Québec; Ernest Gagnon, Ottawa; Dr. L. Hurlbut, Messieurs T. Alfred Labelle, Greenlee, J. N. Plouffe, Madame et Mlle Lavigne, Mlle Angèle Valiquette, Ethier, Chabot, Y. Pénin, Blanche Barbeau, Québec, Eva Labelle, Simone Lemieux, Anne Marie Barbeau, Québec; Ida Goulet, Lucienne Lemieux, Alma Nantel, Albertine Gagnon, Mlle Desjardins, Desjardins, Pauline et Marcelle Plouffe, M. Felix Labelle, fils.

Les nouveaux époux ont reçu de nombreux et riches cadeaux.

La Chorale St-Louis de France continue ses répétitions de la magnifique œuvre de Saint-Saëns "Samson et Dalila". Nous avons eu la curiosité d'ouvrir un dictionnaire pour savoir ce qu'on disait de cet opéra. Voici quelques-uns des principaux passages de l'appréciation: "Samson et Dalila", opéra biblique en trois actes, poème de Fernand Le Maître, musique de Camille Saint-Saëns. "L'opéra, cette œuvre pleine de noblesse et de grandeur, bien française par le style, par la clarté, par le grand sentiment dramatique, d'une texture solide, a obtenu un grand succès."

Il faut signaler, au premier acte, la lamentation chorale des Hébreux, qui est d'introduction, le chœur délicieux des femmes philistines, un air de ballet d'un rythme exquis et d'une couleur pleine de poésie, la mélodie réveuse de Dalila, la scène si puissante dans laquelle Samson fait appel à la révolte, et le beau chœur de délivrance des Hébreux; au second, l'air de Dalila et son duo superbe avec Samson; au troisième, un nouvel air de ballet qui ne le cède en rien au premier, le duo grandiose de la libération, où l'auteur n'a pas craint d'emprunter la forme du canon, et la scène de l'orgie, dont le tourbillonnement tumultueux est d'un admirable effet. Tout cela écrit dans la forme la plus pure et la plus classique.

Déraillement d'un train

DEUX WAGONS SAUTENT DANS LE FOSSE ET SONT RENVERSES SANS DESSUS DESSOUS—DEUX HOMMES TUÉS ET PLUSIEURS BLESSÉS.

Halifax, N. E., 25. — Le convoi Halifax et Southwestern de Middleton à Lunenburg a déraillé hier près de New Germany. Deux hommes ont été tués et cinq personnes plus ou moins gravement blessées. Les wagons ont été renversés et on a dû évacuer les passagers par le toit qu'on avait ouvert à coups de hache. On croit que l'accident est dû à la cause de l'excès de vitesse. La locomotive et deux ou trois wagons passèrent sans encombre; mais le fourgon aux bagages et le wagon de passagers sautèrent par-dessus la voie et tombèrent dans un fossé dix pieds plus bas.

Orien Sargent, maître des bagages, fut tué instantanément. Un autre homme périt dans le feu qui consumait un wagon. Plusieurs passagers ont été douloureusement contusionnés.

L'incendie de la rue Hutchison

Le Commissaire des incendies Ritchie a tenu une enquête sur le feu qui a détruit un carré de maison rue Hutchison, il y a quelques jours. D'après les témoignages entendus il apparaît que ce feu a pris naissance dans une cheminée qui n'avait été ramonnée depuis trois mois.

Malgré les déclarations du chef Tremblay sur la pression de l'eau, le Commissaire n'a pas posé aucune question pour se renseigner sur ce sujet.

MARQUE "KEYSTONE" BOYAU A INCENDIE

A DOUBLE COUVERTURE DE COTON ET DOUBLURE EN CAOUTCHOUC

Préparé à la Cire et à la Gomme par un procédé breveté dont nous avons le contrôle exclusif au Canada.

Le seul boyau pesant à incendie, fabriqué pour corporation, et qui soit ABSOLUMENT à l'épreuve des piqures, de la pourriture et de la gelée.

FABRIQUE A MONTREAL, PAR NOUS, DEPUIS PLUS DE 25 ANS.

Plus de 250,000 pieds en usage dans les principales villes et cités d'une extrémité à l'autre du continent.

RUE SAINT-JACQUES

Beau coin à vendre, 87 pieds de front par 81 pieds 1-2 à la rue. Près de la Gare Bonaventure. Bon marché à un prompt acheteur.

FINDLAY & HOWARD, Limited

Tél. Main 1008.

211 RUE NOTRE-DAME OUEST

Les lettres mortes

AVIS POSTAL

Lorsque des lettres destinées aux différents parties de la Ville de Montréal ne pouvaient être livrées, pour une cause ou une autre, elles étaient, jusqu'à présent, retournées à la Poste Restante du Bureau de Poste Central, rue Saint-Jacques, où elle demeuraient, le temps réglementaire, et si non réclamées, étaient finalement retournées directement à l'envoyeur, ou au Bureau des Rebutis, suivant le cas. A l'avenir, pour éviter au public les inconvénients qu'il y a au Bureau de Poste Central pour recevoir la correspondance ci-dessus mentionnée, ces lettres seront envoyées aux Stations Postales de leurs districts pour être livrées par les facteurs; savoir:

Station B, rue Sainte-Catherine Ouest, près Université, pour la partie Ouest de la Ville.

Station C, rue Amherst, près Sainte-Catherine, pour la partie Est de la Ville.

Station E, Boulevard Saint-Laurent, Annexe, pour la partie Nord de la Ville.

Station D, rue Centre, pour le quartier Sainte-Anne, la partie Sud du Canal, Saint-Gabriel et Verdun.

Hochelaga — pour Hochelaga, Maisonneuve — pour Westmount, Mount Royal Vale et Notre-Dame de Grâce.

Saint-Henri — pour Saint-Henri, Ste-Cunégonde, Ville Saint-Paul, Boulevard Saint-Paul et la partie Sud du Chemin Lachine, en haut de Notre-Dame de Grâce.

"Samson et Dalila"

La Chorale St-Louis de France continue ses répétitions de la magnifique œuvre de Saint-Saëns "Samson et Dalila". Nous avons eu la curiosité d'ouvrir un dictionnaire pour savoir ce qu'on disait de cet opéra. Voici quelques-uns des principaux passages de l'appréciation:

"Samson et Dalila", opéra biblique en trois actes, poème de Fernand Le Maître, musique de Camille Saint-Saëns. "L'opéra, cette œuvre pleine de noblesse et de grandeur, bien française par le style, par la clarté, par le grand sentiment dramatique, d'une texture solide, a obtenu un grand succès."

Il faut signaler, au premier acte, la lamentation chorale des Hébreux, qui est d'introduction, le chœur délicieux des femmes philistines, un air de ballet d'un rythme exquis et d'une couleur pleine de poésie, la mélodie réveuse de Dalila, la scène si puissante dans laquelle Samson fait appel à la révolte, et le beau chœur de délivrance des Hébreux; au second, l'air de Dalila et son duo superbe avec Samson; au troisième, un nouvel air de ballet qui ne le cède en rien au premier, le duo grandiose de la libération, où l'auteur n'a pas craint d'emprunter la forme du canon, et la scène de l'orgie, dont le tourbillonnement tumultueux est d'un admirable effet. Tout cela écrit dans la forme la plus pure et la plus classique.

"Samson et Dalila" est certainement l'une des plus belles œuvres de la musique française.

Ainsi qu'on peut en juger, la participation d'éléments et nul doute que le public amateur se rendra en foule à l'Arena, le 26 avril prochain au soir.

Laitier malpropre

Un laitier youpin, Bernard Greenpool a été condamné à \$20.00 d'amende par le recorder et son permis a été annulé.

Greenpool vendait du lait contenant 75 pour cent d'eau, et ses bidons étaient dans un état de malpropreté repoussant.

Légères incendies

Le feu a causé des dégâts relativement considérables hier soir, dans l'atelier de M. O. Theriault, plombier, 366 rue St-Dominique. Un logement qui se trouve au-dessus, au No 364, a été endommagé par l'eau et la fumée.

Un petit incendie a éclaté hier dans le logis de M. Marcotte, 844 rue Huntley. Les flammes ont été éteintes au moyen d'un extincteur chimique. Le feu avait pris naissance dans la cuisine.

PETITES ANNONCES

FILLES DE SALLE

demandées. S'adresser à 36 Craig Ouest.

PROPRIETES DEMANDEES

AVIS. — Si vous désirez vendre maison ou terrain, mettez-vous en relation avec moi. vos propriétés sont peut-être ce que nous cherchons. ALEXANDRE DUPUIS, 17 Côte Place d'Armes, Main 7518.

COLLECTION COMPLETE

A vendre une collection complète du "Devoir" année 1910. Ecrire à Casier 107, "Le Devoir".

MEDECIN

A 45 milles de Montréal, dans une belle petite ville, une clientèle de 2 à \$5,000 par année. Conditions faciles. Ecrire à Casier 120, "Le Devoir".

A LOUER

Pare Lafontaine, 568, beau plain-pied, six pièces, bain, water-closet, eau chaude et fournaise, gaz, peinture émaillée, ménage fait à neuf, avec grand balcon, possession immédiate si désiré. S'adresser à 211, Tél. Bell M. 7676, après 7 heures. Main 959.

A LOUER

A LOUER — Plusieurs plains-pieds situés aux Nos 1071, 1069, 601, 537 Berri, et 44 Chambord. Aussi logis de 7 pièces situés rue Courcel, Nos 153, 167, 177, 181. Prix très modérés. S'adresser, le jour, 150 Saint-Jacques, Chambre 211, Tél. Bell M. 7676, après 7 heures. Main 959.

A LOUER

BEAUX PLAINS-PIEDS modernes, 6 et 7 chambres, ménage fait à neuf, bonne localité. Possession immédiate si désiré. S'adresser 699 Champlain.

LOGEMENT A LOUER

RUE LASALLE, 43, près Parc Lafontaine, haut à louer de 6 grandes pièces, passage très propre, grand balcon et grand hangar, \$16. S'adresser 1547 Saint-Denis.

MAGASIN A LOUER

Beau grand magasin à la Pointe-Clair, avec logis, cave cimentée, grand cour, écurie, remise, etc. Ce magasin a servi de place d'affaires pendant 70 ans. S'adresser J. S. MARTIN, 736, rue Saint-Antoine, Montréal.

PLAIN-PIED A LOUER

No 199 rue Casault, près de l'Avenue Desmarais, six pièces, bien éclairées, \$15.00; No 201 sur la même rue, 3 pièces, \$14.00. A. H. LAPIERRE, Architecte, No 30 rue Saint-Jacques.

AUX ELECTRICIENS

Achetez vos rosettes (bloques) pour fixures électriques, chez P. DUPUY, menuisier-tourneur, 287 Saint-Timothée. Vous serez bien servi et promptement.

MEUBLES ET TAPIS

\$10,000.00 de meubles et tapis, prêts à l'usage domestique. — Les témoignages de ceux qui s'en servent pour les sacrifices durant ce mois avant nos réparations. Venez voir nos prix. Rachel Furniture Co., 518 Rachel Est.

A VENDRE

Star Coke, cassé et passé au cribble, pour l'usage domestique. — Les témoignages de ceux qui s'en servent pour les sacrifices durant ce mois avant nos réparations. Venez voir nos prix. Rachel Furniture Co., 518 Rachel Est.

AUTOMOBILES A VENDRE

Neuves et d'occasion. Pour photographes et de collections, s'adresser à J.-O. MONTPLAISIR, Drummondville, Qué.

AUTOMOBILES A VENDRE

AGENCES 1911. — Humphreys, 20 H.P. Cole, 30 H.P. Dominion, 33 H.P. Glide, 7 places, H.P. West, 7 places, 50 H.P. Speedwell, 7 places, 50 H.P. Marmion, 40 H.P. Nous dévons toutes compétitions. Venez les voir au GARAGE GADBOIS, 316 Hôtel de Ville, Tél. Est 2171.

LOT A VENDRE

A Bordeaux, 4810 x 108 rue Roy, entre Champlain et Salisbury. Vendre à première offre raisonnable. Arthur Vaillancourt, 580 rue Saint-Paul.

PROPRIETE A VENDRE

RUE MONTROYAL. — Propriété à vendre, 2 magasins, 3 logements, cave cimentée, écurie de 3 chevaux, le tout en brique solidaire sur un implant. On échangeait pour automobile. S'adresser à T. GIRARD, 360 Sainte-Catherine, Est, Tél. Est, 4219.

ARGENT A PRETER

AVIS — Avez-vous besoin d'argent, gros ou petits montants? Adressez-vous à M. THOMAS TOUZIN, notaire, 947 Saint-Denis, Tél. Saint-Louis 1514.

CARTES POSTALES ILLUSTREES

PERFORÉES — Collectionneur de cartes postales, entrez dans notre Union Coût, 1/2c. Vous pourrez faire échange de cartes partout. Liste de changeurs, sur laquelle sera votre nom. Post-Card Union, 4 Canada, A.E. Stillwell, Rougemont, P.Q.

CHEVAUX TONDUS

Allez faire clipper vos chevaux par l'électricité en 30 minutes chez Jos. L. Gaudet, 540 Amherst, coin Ontario. Téléphone Est 1808. Ouvrage garanti.

REPARATION

de meubles de tout genre, rembourrés avec soie, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00; plume désinfectée. Charles Turbot, 455 Visitation. Tél. Bell Est, 20 5.

RASOIRS

Rasoirs de sûreté et ordinaires, au guichet et remis à neuf, ouvrage fait par un expert. 1 douzaine simples tranchants, 30 cents; 1 douzaine doubles tranchants, 40 cents.

NOUVELLE INVENTION CANADIENNE D'AIGUISAGE, 375 ONTARIO EST.

N.B. — Pour vos ordres, envoyez timbres ou bon de poste.

ANNEAUX DE MARIAGE

LE PLUS BEAU CHOIX EN OR SOLIDE

10 k. \$3.00 à \$6.50
14 k. \$5.00 à \$11.00
18 k. \$7.00 à \$13.50

*Tout anneau acheté ici sera gravé gratuitement.

J. A. EMOND,
245 Ste-Catherine Est. Tél. Est 4138

Cartes Professionnelles

AVOCATS

EASTIEN, BERGERON, COUSINEAU & JASMIN, AVOCATS
76 rue St-Jacques, Téléphone M. 2283.
F. de S. Barton, C.R., G. H. Bergeron, B.C.L., Phil. Cousineau, L.L.D., C. A. Jasmin, L.L.L.

DEQUIRE, A.-S., Avocat, Trust & Loan Bldg., 30 rue Saint-Jacques, Chambre 35, Tél. B. J. Main 3995, Montréal.

LALONDE, ARTHUR, AVOCAT, 96

Est, rue Notre-Dame, Montréal. Tél. Main 6840.

LAMOTHE & TESSIER, avocats,

édifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal, Tél. Main 3553. J. C. Lamothe, L.L.D., Camille Tessier, L.L.B.

LANE, J.-A., Avocat, C.R., 97 rue

Saint-Pierre, Québec, Téléphone 382.

MEUNIER, L.-C., AVOCAT, 89 St

Gabriel, en face du Champ de Mars, Montréal. Tél. Bell Main 1650 et Est 821.

NOTAIRES

Argente à prêter, créances à acheter, loyers à collecter, propriétés à vendre et à acheter, successions à ad. J. BELANGER & BELANGER notaires, Trust & Loan Bldg., 30 Saint-Jacques, Montréal. Résidence, 240 Visitation.

BAUDOUIN & BAUDOUIN, Notaires,

édifice "Trust & Loan", 30

LE REGLEMENT DE S.S. PIE X SUR LA MUSIQUE SACREE

Chant grégorien, son accompagnement, réponses et renseignements

Je voudrais aujourd'hui répondre à des questions posées, à des objections faites, à des demandes de renseignements.

Que faire en attendant l'Édition Vaticane? Et même les livres parus, il faudra des gens compétents pour l'enseigner: où les prendre? A la première question le Pape Pie X avait répondu, le 8 avril 1904. "En attendant, chaque Diocèse pourra continuer à se servir de ses livres actuels, sans être obligé d'en adopter d'autres avant la publication de l'édition typique."

C'est clair, et cette concession provisoire suffit à mettre en sécurité l'esprit d'obéissance à condition de ne pas attendre pour réformer les mauvaises habitudes, contractées dans l'exécution du plain-chant jusqu'à l'apparition de la nouvelle édition. Il importe de préparer le terrain graduellement.

C'est une période difficile, comme toutes celles de transition, et faut-il ne pas perdre de vue la clause prudente au sujet de la restauration du chant grégorien: *donec quam primum fieri poterit*. Ne pas tergiverser; porter immédiatement la question à l'ordre du jour; prendre sans retard des mesures qui s'imposent afin de pouvoir passer à la pratique en temps voulu. Ici s'applique à ravir le proverbe: "When there is a will there is a way."

Je sais un brave curé de paroisse qui s'y est mis au lendemain de la promulgation du Motu proprio sur la musique sacrée. C'était héroïque. Sa foi et l'obéissance—cette obéissance à laquelle nous convie Pie X dans ces belles paroles adressées au cardinal vicaire de Rome: "Que tous aient confiance en nous et en Notre parole, laquelle emporte avec elle la grâce et les bénédictions du ciel!"—firent là comme tous les jours des merveilles.

En moins de six mois nous avions, m'écrivait-il, nos offices en chant liturgique tel que prescrit. Dans mon église ce n'est pas la perfection, tant s'en faut, mais c'est au moins décent et plus digne du bon Dieu. Toute ma paroisse le comprend et en est satisfaite."

N'est-il pas fondé à conclure au cours de sa lettre "qu'avec de la bonne volonté l'œuvre de la restauration ne prendrait pas des années?"

COMMENT PROCEDER ?

D'abord améliorer l'exécution actuelle du chant, et préparer la réforme en lui préparant des instruments. Dans chaque paroisse intéresser le directeur de chant et l'organiste au mouvement en leur fournissant selon le cas les livres et les renseignements voulus.

En fait de livres, le premier à acquiescer et utiliser est le *Kyrie* au recueil de messes en chant grégorien. Il y en a de tous les formats et de tous les prix. Mais en principe pour le bien de la réforme, celui des chanteurs et des auditeurs qu'on n'aille pas lésiner et faire une misérable et mesquine économie sur cet achat de livres. Prendre une édition de bon format, en caractères forts et gras. Je n'en connais pas de supérieure à l'Édition Schwann, de Busseldorf, Allemagne, sans rival pour sa netteté, publiée en double notation et avec accompagnement.

L'édition du paroissien romain noté d'une maison a inondé nos maîtrises trop menues, fatigantes à l'excès pour les yeux, exigeant trop d'attention, une lumière plus abondante qu'on en a généralement. Les chanteurs se dégoûtent facilement des efforts qu'elle impose, désertent les répétitions et le succès est compromis.

Quand nos fabriciens auront compris que c'est une économie des plus mal placées, en est-ce une que d'acheter des choses qui ne peuvent que malaisément servir—et se détermineront à doubler s'il le faut la mise, pour mettre aux mains des chanteurs d'église de bons manuels, l'œuvre de restauration aura fait un grand pas. Messieurs les curés, y emploieront utilement leur éloquence. Et pour les y encourager, je leur présenterai le passage suivant de la lettre ci-dessus mentionnée d'un de leurs confrères: "Au fur et à mesure que sont parus les livres de l'édition Vaticane j'en ai fait l'acquisition et nous ne sommes pas plus pauvres."

Quand je vois ici et là les sommes considérables affectées à telle ou telle partie du culte, beaucoup moins en souffrance que le chant, je me prends à regretter l'étrange mentalité où notre éducation religieuse nous entretient à l'égard de la musique sacrée, "partie intégrante de la sainte liturgie."

DIRECTEURS ET ORGANISTES

Dès maintenant, formez vos directeurs, aiguillez-les vers la restauration; qu'ils se mettent en relation avec des gens compétents en vraie musique d'église, ils ne sont pas si rares, après tout.

La vraie musique d'église, toutefois, est celle qui définit et propage le Motu proprio non pas celle qui vante et font exécuter tels

maîtres de chapelle ou directeurs fort peu familiers avec les directions pontificales dont ils parlent du reste, avec désinvolture et en des termes d'un respect fort mitigé.

Dans chaque paroisse on peut trouver quelques sujets de talent, susceptibles de se former à la direction et à l'enseignement du chant grégorien. Ne serait-il pas opportun de leur fournir les moyens et l'occasion de faire quelques études en ce point?

Il est fort à regretter, et c'est une lacune à combler, que nulle part on n'ait au pays d'institution où l'on enseigne le chant grégorien et la musique religieuse, une sorte d'école de musique sacrée régulièrement organisée. Nous aurons occasion de revenir sur cette question vitale.

ORGANISTES ET ACCOMPAGNEMENT

Un avantage indiscutable du nouveau chant, c'est d'avoir un accompagnement écrit et qu'on n'a qu'à mettre entre les mains de l'organiste.

Ces accompagnements sont légitimes; il n'y a que l'embaras du choix. Encore faut-il choisir. Il y a des degrés du facile au plus difficile.

Sont faciles ceux de J. Bas, et du Dr Wagner—ces derniers sont plus recommandables.

Sont moyennement difficiles, et loués par Dom Pothier, les accompagnements de l'école belge, en vente à Namur, Belgique, chez Wesmael-Charlier. C'est une œuvre considérable comprenant, en sept parties, dont chacune se vend séparément, tout le Graduel, c'est-à-dire ce qui est déjà publié de l'édition typique, à savoir:

10.—Propre du temps, 15 francs ou \$3.00.

20.—Propre des saints, 13 francs ou \$2.60.

30.—Messes propres à certains lieux, 6 francs ou \$1.20.

40.—Messes votives, tous du Gloria, etc., 6 francs ou \$1.20.

50.—Kyrieale (kyrie, Gloria, etc.), 6 francs ou \$1.20.

60.—Commun des Saints, 6 francs ou \$1.20.

70.—Messe de requiem et absoute 1 fr. 50 ou 30 cts.

Le tout, port compris, revient à environ 12 dollars. La somme peut paraître forte, en réalité, comparée à la besogne qu'elle représente elle est fort modérée.

Les éditions du Kyrieale en notation moderne avec accompagnement—dues à l'abbé Mathias—organiste à Strasbourg—sont vivement recommandées. On les trouve chez Pustet Ratisbonne, Allemagne. L'accompagnement fort nourri, le plus souvent à quatre parties est assez difficile, étant bien dans le style d'orgue.

Je recommande l'Épître du Graduel publiée par la maison Schwann et contenant tous les offices paroissiaux du matin. L'édition en notation grégorienne a la préface en français, ainsi que la version française des textes latins au bas de chaque page, le prix en est très modéré.

PAR OU COMMENCER ?

Par une messe facile. La Messe des Anges est déjà connue; s'il y a l'inconvénient des changements et des habitudes contractées, il y a l'avantage de faire le contraste avec l'ancienne façon. On peut aussi, et c'est mieux, débiter par l'Asperges, aisé, court qu'on fait asperger en perfection à ses chanteurs avant de les lancer.

La bonne lecture entre pour les deux-tiers dans l'exécution satisfaisante du grégorien; à l'avance donc y former ses chanteurs, les enfants surtout. Comme on néglige en général cette portion si importante! On chante de façon empâtée, molle, sans précision, toutes les voyelles se ressemblent, rien ne ressort.

En second lieu la bonne accentuation. Dans les nouveaux livres, l'accent est soigneusement marqué et c'est un immense progrès.

Il n'est pas nécessaire d'avoir atteint la perfection déjà entendue chez les chœurs plus avancés. Chacun a une possibilité qu'il ne saurait guère dépasser. Sans doute il faut viser toujours plus haut, mais encore faut-il tirer une bonne fois, et ne pas se contenter d'épailler à perpétuité. Déterminez-vous à quelque chose, et puis ensuite à l'œuvre!

Comparez les ordres du Souverain Pontife au sujet du chant et de la libre communion, quelle différence! Dans le dernier cas, on s'est remué, dans le premier, on n'a fait, en réalité, que peu ou rien!

Le peuple ne goûtera pas ces "alleluia" avec leurs longues files de notes.

Bien que destinées à des voix exercées, ces parties de l'office ne sont pas hors de la portée des fidèles. "Le peuple, dit Dom Pothier, peut les comprendre, et s'en édifier plus qu'on ne pense. Non pas sans doute tout de suite, lorsqu'il les entend pour la première fois; mais c'est un fait d'expérience qu'il arrive bien vite à les saisir et à les goûter."

L'hon. M. McBride

IL SE PRONONCE CARREMENT CONTRE LE TRAITE DE RECIPROCITE.

Londres, 24. — Le premier ministre de la Colombie a fait savoir au London Express qu'il était fortement opposé à la réciprocité: "Cette mesure, dit-il, n'est pas nécessaire au Canada, et désorganiserait notre commerce présent et détournerait de grands avantages de chez nous. Elle aura des conséquences sur notre commerce avec la Grande-Bretagne, notre meilleur client, qui à l'heure actuelle absorbe la majeure partie de nos produits. Elle retarderait aussi la solution du problème de la fédération impériale."

Les États-Unis n'ambitionnent que les avantages de notre marché et un grand contrôle de nos ressources naturelles. D'autre part, il est dans l'intérêt du Canada d'avoir un commerce plus libre avec l'Angleterre et les autres parties de l'Empire, au lieu de se lier avec un autre pays qui pourrait bien un jour briser le traité et rejeter notre commerce dans la perturbation."

On aurait dû consulter le peuple avant de conclure le traité et le parti au pouvoir semble abandonner la politique des conservateurs et des libéraux, du passé de considérer tous les intérêts en jeu avant d'agir.

Les ligues du Sacré-Cœur et les journaux censurés

Après avoir pris connaissance de la belle lettre de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec censurant nommément la "Vie" et le "Soleil", et implicitement certains autres journaux étrangers à son archidiocèse, les soixante chefs de groupes de la paroisse de l'Immaculée Conception, représentant 800 ligues (sur les 80,000 dont se compose la Fédération des Ligues), ont délibéré sur l'attitude à prendre au sujet de ce grave événement.

Considérant que les Statuts de la Ligue imposent à ses membres l'obligation "d'être catholique avant tout, de faire de l'apostolat social", "d'organiser le bien contre le mal", "de faire régner Jésus-Christ dans la famille et la société" et d'organiser la lutte contre toutes les œuvres malsaines."

Considérant que rien n'est préjudiciable à la famille et à la société catholique, comme de désorienter le clergé des institutions religieuses, les enseignements et les œuvres de l'Épiscopat et que la presse qui même cette campagne fait œuvre malsaine: dissolvante, ruineuse de la discipline de la foi, qu'elle jette le trouble dans les âmes, détruit la confiance des fidèles, paralyse les efforts des pasteurs et sème partout l'esprit d'insubordination et le désordre. (Lettre de Mgr. Bégin).

Considérant d'autre part que les journaux mentionnés et visés par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec poursuivaient avec acharnement les œuvres malsaines contre lesquelles les Ligues ont promis solennellement (statuts p. 2), de lutter: "Sur proposition de M. Adolphe Chausé, secondé par M. Joseph Brabant, les soixante chefs de "groupes", à l'UNANIMITÉ ont décidé de censurer Sa Grandeur Mgr. Bégin de les avoir par sa lettre si opportune puissamment aidés à poursuivre eux-mêmes leur œuvre d'assainissement et mener vaillamment la lutte."

Membres des divers partis politiques, mais catholiques avant tout, ils croient devoir ainsi protester contre la prétention de cette même presse à identifier sa pitoyable cause avec un parti auquel plusieurs d'entre eux donnent loyalement leur adhésion. Il a été immédiatement proposé par M. L.-M. Cornetier secondé par M. Olympe Giroux que copie de ces résolutions soit adressée à Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de Québec et aux journaux.

Le Secrétaire.

S.R. BENOIT, 275 Bordeaux.

Montréal, 22 février 1911.

La construction au Parc Dominion

M. Chausé, architecte municipal, a avisé l'administration du Parc Dominion qu'il faudra cette année un permis de la Ville pour les nouvelles constructions en bois.

Le feu détruit une ville

Port-au-Prince, Haïti, 24. — Les trois-quarts de la ville de Aux Cayes, d'une population de 30,000 âmes ont été détruits par un incendie. Les pertes s'élèvent à \$3,000,000. On ne mentionne aucune perte de vie.

parfois plus vite et mieux que le musicien uniquement fier de ses rythmes et des tonalités modernes."

LES VOCALISÉS DES ALLELUIA SONT DIFFICILES

Pour qui sait chanter elles ne le sont pas plus que le reste. "La phrase y reste claire et précise; présente des divisions toujours pondérées et bien proportionnées; et de tout se grave facilement dans la mémoire." (Dom Pothier.)

QUELLE DIFFERENCE VOYEZ-VOUS ENTRE LES VOCALISÉS GREGORIENS ET LES FLOTTURES OU ROULEAUX DE LA MUSIQUE MODERNE ?

Elle est réelle. Et d'abord la fioriture est un agrément musical passager et d'occasion. Mais une phrase de musique, de plain-chant, surtout, ne saurait être faite entièrement de ces agréments, pas plus qu'un diner ne saurait se composer de desserts et de friandises.

Quant aux rouleaux et autres exploits de virtuosité, cela sent le jour l'artifice; dans le chant grégorien, les vocalisés adoptent simplement l'allure rythmique des parties où le chant suit le phrasé du texte. Pas de recherche, d'effets déplacés, rien de martelé, ni de heurté. Se défilent des exécutions trop maniérées en crescendo et diminuendo, qui donnent l'impression des chanteurs asthmatiques; on les appelle "exécutions en accordeur."

Ce n'est pas là le naturel qui sied à la louange divine.

Je rappelle à mes bienveillants lecteurs, que je me tiens à leur disposition pour tout renseignement concernant la musique sacrée.

C.H. LEFEBVRE, S. J.

LA VENTE DES ALCOOLS

Quelques questions opportunes à qui de droit, touchant la loi des licences de la Province

10. Les électeurs savent-ils que pour signer une demande de licence, ils doivent suivre l'article onze (11) de la Loi des Licences, connaître PERSONNELLEMENT le requérant et pouvoir attester qu'il est SOBRE, HONNÊTE, de bonne réputation et qu'il y a besoin de cette licence dans cet arrondissement?

20. Quelle est la valeur d'un tel certificat contre la justice que de signer un certificat de cette nature lorsque le signataire n'a jamais ni vu ni connu le requérant?

30. Quelle est la valeur d'un tel certificat?

40. Les électeurs connaissent-ils l'article 29 de la Loi des Licences qui se lit comme suit: "Aucun certificat de restaurant ne doit être accordé à moins que les commissaires de licences ne soient convaincus que le requérant tiendra un restaurant bona fide et que ce restaurant est nécessaire à l'endroit indiqué dans la demande?"

50. Lorsque la meilleure et la plus influente partie de la population d'un district déclare, par écrit, qu'il n'y a pas besoin de débit de boissons dans ce district, est-il raisonnable de lui imposer l'obligation de subir tous les débits de ce commerce détestable?

60. N'est-il pas injuste dans un pays démocratique comme le nôtre, de forcer les électeurs de garder malgré eux les nombreux débits de boissons actuels, lement debout quand partout ailleurs d'après l'article 22 de la Loi des Licences, aucune licence ne peut être accordée, s'il y a opposition par la majorité absolue des électeurs du district où le requérant veut tenir cet établissement?

70. At-on le droit de demander au bureau de la Police provinciale la liste des condamnations pour infraction à la Loi des Licences? et ce droit peut-il s'exercer facilement?

80. Pourquoi cette liste n'est-elle pas publiée dans les journaux comme la liste des autres condamnations?

90. Un commerçant de gros a-t-il le droit de détenir plusieurs licences quand la loi autorise de n'en donner qu'une seule au même individu?

100. Combien y a-t-il de licences refusées cette année?

110. Combien de retranchées, et combien d'accordées?

120. Les débits de liquides alcoolisés que d'après l'article 106a de la Loi des Licences: "A l'exception des restaurants où il est servi quotidiennement bona fide plus de cinquante repas, aucun restaurant ne doit avoir de porte communiquant avec la rue ou le chemin public, si cette porte n'ouvre pas directement sur la buvette?"

130. Le maître d'hôtel ou du restaurant saisi qu'il est obligé par l'article (11) cent-onze de la Loi des Licences de faire peindre en caractères lisibles d'un mètre au moins de hauteur et d'une largeur proportionnée immédiatement au-dessus de la porte extérieure de sa maison, son nom, en toutes lettres, en y ajoutant les mots suivants: "Autorisé à vendre en détail des liquides enivrants", ou, "Autorisé à tenir un hôtel de tempérance", suivant le cas sous peine d'amendes mentionnées dans l'Art. 137 de la Loi des Licences?

140. F. C. Larivière, Mortimer Davis, Jos. McLaughlin, H. Bourassa, R. Murphy, W. Henry, A. E. Ogilvie, Shirley Ogilvie, Thérèse Berthiaume, L. J. Tarte, Colin Campbell, George R. Starke, W. W. Hutchinson, D. Thériault, K. Robertson, J. Perron, H. A. Molson, W. Stewart, Allan Gentiles, A. D. Fraser, Lawrence A. Wilson, Paul Galtier, D. Labrecque, Peter Laing, Robert Adair, A. McGarr.

Une commission préparera un plan de constitution et de l'incorporation, c'est la commission agira dans l'intervalle au nom de l'association.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

10. Les électeurs savent-ils que pour signer une demande de licence, ils doivent suivre l'article onze (11) de la Loi des Licences, connaître PERSONNELLEMENT le requérant et pouvoir attester qu'il est SOBRE, HONNÊTE, de bonne réputation et qu'il y a besoin de cette licence dans cet arrondissement?

20. Quelle est la valeur d'un tel certificat contre la justice que de signer un certificat de cette nature lorsque le signataire n'a jamais ni vu ni connu le requérant?

30. Quelle est la valeur d'un tel certificat?

40. Les électeurs connaissent-ils l'article 29 de la Loi des Licences qui se lit comme suit: "Aucun certificat de restaurant ne doit être accordé à moins que les commissaires de licences ne soient convaincus que le requérant tiendra un restaurant bona fide et que ce restaurant est nécessaire à l'endroit indiqué dans la demande?"

50. Lorsque la meilleure et la plus influente partie de la population d'un district déclare, par écrit, qu'il n'y a pas besoin de débit de boissons dans ce district, est-il raisonnable de lui imposer l'obligation de subir tous les débits de ce commerce détestable?

60. N'est-il pas injuste dans un pays démocratique comme le nôtre, de forcer les électeurs de garder malgré eux les nombreux débits de boissons actuels, lement debout quand partout ailleurs d'après l'article 22 de la Loi des Licences, aucune licence ne peut être accordée, s'il y a opposition par la majorité absolue des électeurs du district où le requérant veut tenir cet établissement?

70. At-on le droit de demander au bureau de la Police provinciale la liste des condamnations pour infraction à la Loi des Licences? et ce droit peut-il s'exercer facilement?

80. Pourquoi cette liste n'est-elle pas publiée dans les journaux comme la liste des autres condamnations?

90. Un commerçant de gros a-t-il le droit de détenir plusieurs licences quand la loi autorise de n'en donner qu'une seule au même individu?

100. Combien y a-t-il de licences refusées cette année?

110. Combien de retranchées, et combien d'accordées?

120. Les débits de liquides alcoolisés que d'après l'article 106a de la Loi des Licences: "A l'exception des restaurants où il est servi quotidiennement bona fide plus de cinquante repas, aucun restaurant ne doit avoir de porte communiquant avec la rue ou le chemin public, si cette porte n'ouvre pas directement sur la buvette?"

130. Le maître d'hôtel ou du restaurant saisi qu'il est obligé par l'article (11) cent-onze de la Loi des Licences de faire peindre en caractères lisibles d'un mètre au moins de hauteur et d'une largeur proportionnée immédiatement au-dessus de la porte extérieure de sa maison, son nom, en toutes lettres, en y ajoutant les mots suivants: "Autorisé à vendre en détail des liquides enivrants", ou, "Autorisé à tenir un hôtel de tempérance", suivant le cas sous peine d'amendes mentionnées dans l'Art. 137 de la Loi des Licences?

140. F. C. Larivière, Mortimer Davis, Jos. McLaughlin, H. Bourassa, R. Murphy, W. Henry, A. E. Ogilvie, Shirley Ogilvie, Thérèse Berthiaume, L. J. Tarte, Colin Campbell, George R. Starke, W. W. Hutchinson, D. Thériault, K. Robertson, J. Perron, H. A. Molson, W. Stewart, Allan Gentiles, A. D. Fraser, Lawrence A. Wilson, Paul Galtier, D. Labrecque, Peter Laing, Robert Adair, A. McGarr.

Une commission préparera un plan de constitution et de l'incorporation, c'est la commission agira dans l'intervalle au nom de l'association.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Elle se compose comme suit: M. John Cunningham, Wm. Walker, J. B. Baillargeon, G. R. Starke, E. Belcourt, Reut-col. Labelle, W. A. Clarke, K. Robertson, L. J. Tarte.

Le but de l'association est d'améliorer les routes, rues, et le trafic à Montréal et dans la banlieue.

Le Conseil vote \$2,500 pour défrayer les dépenses de la délégation de la ville de Montréal à Québec. — Texte intégral du rapport des Commissaires, tel qu'adopté par le Conseil.

LA MONTREAL TRAMWAY CO.

Il n'y eut pas d'autre assemblée ou négociations et la question est demeurée dans le statu quo jusqu'à l'annonce parue dans les journaux de la représentation par M. Godfrey Langlois, député d'une division de Montréal, d'un bill N° 143 intitulé: Acte d'Incorporation de la Compagnie des Tramways de Montréal, lequel bill a été présenté à la Législature sans l'avis ordinaire du public, et sans que les journaux, ainsi qu'il est dit, en aient parlé. Ce bill offre les plus graves dangers en ce sens qu'il s'attaque à la base fondamentale de l'autonomie de la Cité de Montréal et porte atteinte aux droits sacrés qu'ont les citoyens de diriger leurs affaires par leurs mandataires élus pour les représenter et de résister à toute atteinte au Conseil de faire tout ce qui est dans son pouvoir pour empêcher la passage de ce bill par la Législature Provinciale, et il prie l'honorable Sir Lomer Gouin, Premier Ministre, de suspendre toute législation jusqu'à ce que les citoyens de Montréal aient eu un bill de consultation pour étudier ce bill et pour en tirer toutes les conséquences afin de contraindre l'Assemblée des pouvoirs, et prendre les mesures nécessaires pour se protéger contre les pouvoirs extraordinaires que la Montreal Street Railway Co. désire obtenir.

LA MONTREAL TRAMWAY CO.

Il n'y eut pas d'autre assemblée ou négociations et la question est demeurée dans le statu quo jusqu'à l'annulation par le Parlement de la loi d'incorporation par M. Godfrey Langlois, député d'une division de Montréal, d'un bill N° 143 intitulé: Acte d'Incorporation de la Compagnie des Tramways de Montréal, lequel bill a été présenté à la Législature sans l'avis officiel du conseil d'administration dans lequel nous sommes, ainsi qu'il est requis par la loi. Ce bill offre plus graves dangers à l'Etat qu'en sens qu'il s'attaque à la base fondamentale de l'autonomie de la Cité de Montréal et porte atteinte aux droits sacrés qu'ont les citoyens de diriger leurs affaires par leurs mandataires élus pour les représenter. Il est d'une portée extrêmement large et a pour but de faire tomber au conseil de faire tout ce qu'il veut dans son pouvoir pour empêcher la présentation de ce bill par la Législature Provinciale, et il prie l'honorable Sir Lomer Gouin, Premier Ministre, de suspendre toute législation jusqu'à ce qu'il ait obtenu l'avis officiel des citoyens de Montréal ainsi que ce bill est raisonnable pour étudier ce bill et en faire connaître les conséquences afin de connaître l'étendue de ses pouvoirs, et prendre les mesures nécessaires pour se protéger contre les pouvoirs extraordinaires que la Montréal Street Railway Co. désire obtenir.

PAR LE MARQUIS DE SEGUR

« Comme toute la jeunesse de ce temps, a dit M. de Ségur, il subit la crise romantique. En politique, il fut libéral avec une nuance bonapartiste. C'est des idées de ce genre qu'il prit d'assaut la caserne de Babylone, il suivit les vainqueurs au château des Tuileries et s'assit sur le trône, tiède encore de Charles X. C'est à ces opinions très hautement affichées qu'il dut d'entrer, fort jeune, dans la carrière de journaliste. Il fut d'abord le chroniqueur du « Figaro », puis, par quelques fantaisies. L'année suivante, un ami, M. Gustave Olivier, lui offrit une situation dans une feuille fondée en province pour défendre la monarchie de Juillet. Il accepta, quitta l'étude, et s'établit à Ronen. C'était au commencement de septembre 1831, il avait dix-huit ans.

A l'écho de la Seine-Inférieure, qui devint par la suite le « Nouvelliste ».

ENTREPOUT TRES CENTRAL
A VENDRE, sur la rue Récollet, près de la rue McGill, 50 pieds de front, six étages, Système d'irrigation partout. Chauffé. Possession le 1^{er} de Mai. Pour plus de détails s'adresser à
FINDLAY & HOWARD, Limited
Tél. Main 1909. 211 RUE NOTRE-DAME OUEST

PIGEON REALTY CO.
1457 Boulevard Saint-Laurent.

Tél. Main 1909. 211 RUE NOTRE-DAME OUEST

LA VIE SPORTIVE

LES CANADIENS A HALIFAX

Ils ont du fil à retordre. — Partie nulle : 5 à 5

Halifax, 25. Spécial. — Partie contestée au possible hier soir. Le "Canadien" n'a pu vaincre une équipe composée des meilleurs joueurs de New-Glasgow et d'ici.

Murphy, Murphy et Morrison, les trois joueurs du New-Glasgow adjoints à ceux du Crescent, ont donné à la nouvelle équipe un regain de force et de vigueur.

Poulin et Leduc jouèrent dans le premier quart et furent ensuite remplacés par Dallaire et Lalonde.

Le jeu fut rapide et la partie pleine d'intérêt jusqu'à la fin.

Voici les noms des joueurs des officiels, le sommaire et les punitions :

Canadiens	Nova Scotians
Véna	Buts
Power	Point
Laviolette	Condon
Pitre	Dumphy
Payan	Centre

LES LAVALS SUCCOMBENT

Les Torontos Varsity ont vaincu, non sans difficulté, nos universitaires de Laval, hier soir au Jubilee. L'équipe des visiteurs s'est montrée, dès le premier quart, supérieure à celle de notre université.

Malgré le jeu brillant de Comeau, Galarneau, Laliberté, Brail et Delisle, il a fallu enregistrer une défaite : 7 à 6.

Comme n'a pas joué sa partie habituelle et Rochelleau non plus.

Le jeu, rapide et plein d'intérêt par ses combinaisons, a souvent soulevé l'enthousiasme des nombreux spectateurs.

L'équipe de l'université de Toronto est composée d'excellents joueurs et chaque unité compte par elle-même. Son jeu est juste, balancé et rapide.

Les équipes étaient composées comme suit :

Laval	Toronto
xxCouture	Buts
Delisle	Points
Brail	Couverts
Comeau	Avants
Galarneau	Arrière

ILS SONT ENFIN VAINCUS

Le Rentreu bat le Ottawa, par un score de 8 à 7. — Surprise générale

Rentreu, 25. Spécial. — Victoire pour notre équipe. Score 8 à 7. Odie Cleghorn fut l'étoile de la soirée. Le jeu fut parfois ennuyeux et lent.

Le Ottawa, tout certain de la victoire, s'est laissé jouer dans la finale.

La partie commença à 9.30 seulement.

Ross et Kennedy n'arrivèrent qu'à 9 heures après avoir manqué leur train du matin.

Les équipes étaient composées comme suit :

Ottawa	Rentreu
Lacour	Buts
Lake	Points
Shore	Couverts
Darragh	Rovers
Walsh	Centres
Ridpath	Alles droites
Kerr	Alles gauches

Position des Clubs A l'Arena, ce soir

L'équipe Québécoise rencontrera ce soir, à l'Arena, les Wanderers.

— Québec jouera sa dernière partie avec celle d'Ottawa.

— Joe Hall, Barney Holden et Tommy Duncan, qui ont été dans l'Ouest pendant qu'Odell et Mallin prendront le chemin du foyer.

La Raquette

Winnipeg, 25. — Samedi dernier, on a couru sur la Rivière Rouge, les premiers épreuves du championnat de raquette du Manitoba.

Voici les résultats des différentes épreuves :

Course de novices, 220 verges. — 1. Gordon Rook, St. George's; 2. H. Lilley, Holly Club; 3. W. T. Chisholm, St. George's.

FEUILLETON DU "DEVOIR"

La Robe de Laine

par HENRY BORDEAUX.

(Suite)

Un autre jour, c'était sous un arceau de cloître :

— Je me sens l'âme si légère que j'ai peine à la retenir. Il me semble qu'elle bat des ailes et qu'elle va s'envoler. Je la retiens tant que je peux. Si elle s'envolait, je mourrais. Et je ne voudrais pas mourir, oh ! non !

Le soir, dans les vallées, monte si vite de la terre en octobre. Nous avions été surpris par la nuit au retour d'une promenade. Une étoile filante traversa la partie du ciel que notre vue embrassait. Vraiment elle ne semblait pas se hâter dans sa trajectoire, comme pour nous inviter à lui dicter nos souhaits.

— Quel vœu lui avez-vous adressé ?

LE PROJET DE RECIPROCITE AUX ETATS - UNIS

Le Sénat Américain reçoit le rapport d'une Commission d'étude qui ne recommande aucunement le traité de réciprocité

Washington, 25. — Il est à peu près certain que le Congrès ne ratifiera pas la convention douanière à cette session.

Jusqu'à hier soir, le président Taft croyait pouvoir amener l'adoption du traité, mais le bill McCall qui recommandait la convention a été rapporté du sénat, par M. Burrows et M. Bailey s'y est opposé. Il attire l'attention sur le fait que le bill revient sans recommandation.

Le sénateur Hale a déclaré que la majorité des membres du comité étaient opposés au bill. Il a fortement appuyé sur le fait qu'aucune autorité ne forcera le sénat à l'accepter. Il a aussi exposé clairement que le sénat ne l'étudierait pas à la présente session.

Le sénateur Stone approuve l'arrangement comme un acte d'administration sage et progressive.

Le sénateur Bailey, le leader démocrate est d'avis que le bill sera servi par la défaite du bill. Il dit que tout en admettant en franchise le bled et les bestiaux il maintient les

Mascarade et fête de nuit

Mardi, le 28 février courant, le club "Mont-Royal Toboggan Club" donnera sa première fête de nuit annuelle.

Comme ce jour se trouve être le Mardi Gras le Club en a profité pour organiser en même temps une mascarade.

Quoique n'étant qu'à sa première année d'existence, le club compte aujourd'hui de nombreux membres.

La glorieuse victoire sur la ferme de M. Joseph Lacombe, voisine de l'Eglise Paroissiale, mesure 21 arpents 3-4 de terre.

Le comité d'organisation se compose de MM. Edouard Prévoist, Joseph Lafontaine, Joseph W. Gravel.

Tous les amis sont invités.

Mascarade à Terrebonne

Notre club de hockey le "Westmount" se propose de fêter le lundi gras par une grande mascarade au succès de laquelle on travaille déjà avec ardeur.

On nous assure que l'on se propose d'écarter tout ce qu'on a fait jusqu'à présent. Nous espérons que l'on voudra bien encourager les efforts que fait ce club pour nous divertir.

Notes Sportives

Le "Nationaliste" donnera demain une page d'événements sportifs de la dernière heure. Hockey, rencontres, etc.

Les Galtis Pros ont défait hier soir le Waterloo : 10 à 6.

Le Cercle Canadien a défait le Cassidy par un score de 6 à 1.

Les paris de l'ami Raphaël sont-elles toujours sur le marché ?

Qu'en pense Kennedy ?

BAPTISTE CANAYEN.

Le Bill des Tramways

IL SERA DISCUTÉ LUNDI MATIN A UNE ASSEMBLEE CONVOQUEE PAR LE COMITE DES CITOYENS.

Le bureau de direction du comité des Citoyens s'est réuni hier après-midi à 4 heures et a décidé de convoquer une assemblée générale des membres pour lundi matin le 27 courant, à onze heures et demie, dans la salle de la chambre de commerce. Tous les citoyens de la ville de Montréal sont invités à assister à cette réunion.

Pour cette assemblée, un comité a été chargé de préparer des résolutions au sujet du bill des tramways et, aussi, au sujet du bill de la Montreal Southwestern Ry and Power Co. et de la Montreal Northern Colonization Ry qui ont fait des demandes engageant les intérêts de la ville.

Nouveau chef de police à Hull

Ottawa, 24. — L'ex-échevin Chevalier a été choisi comme chef de police de Hull, en remplacement de M. Macleod, qui a été nommé à la démission, afin d'éviter certains désagréments.

La Commission géologique prépare en ce moment le choix d'un exhibit de minéraux qui figurera au Crystal Palace de Londres, pendant les fêtes de l'Empire au mois de mai prochain.

NOS ÉTUDIANTS S'AMUSENT

Ils élèvent des barricades

A l'issue de la joute de hockey entre le Laval et les Torontos, nos carabins en vrais sports qu'ils sont ont pris leur défaite joyeusement, et ils se sont rendus à l'Université en chantant.

Ils se placèrent dans la petite allée située sur le côté de l'édifice de l'Université et là ils lancèrent des cris de guerre pour prouver qu'ils étaient bien vivants malgré leur défaite d'un soir.

Une foule nombreuse était réunie autour de l'Université et la police ne mit pas de temps à surgir avec son panier à salade.

En voyant l'autorité apparaître sous la forme d'une quinzaine de braves

agents, à la figure rayonnante et au ventre bedonnant, nos carabins décidèrent de la chasse de la propriété de l'Université. Par un mouvement bien tourné la "force constabulaire" (hum !) fut repoussée sur le trottoir et nos étudiants sans perdre une minute élèvent des barricades pour bloquer l'entrée de l'avenue. Des immenses boîtes à piano, appartenant à la maison Archambault, furent réquisitionnées et en peu de temps le Laval se trouva abrité derrière un rempart imprenable. Les carabins allumèrent des feux de joie et firent retentir de joyeux refrains. Tout se passa et se termina très paisiblement.

Paris, 25. — Hier après-midi, à la Chambre des Députés, on a clos la discussion sur la question d'ajouter deux autres vaisseaux de guerre à l'effectif actuel. M. Jaurès a cependant demandé un sursis jusqu'à ce que la Chambre ait discuté en entier le programme naval.

M. Delcassé a fait remarquer que l'adoption du projet de construire deux dreadnoughts n'empêcherait rien la Chambre de contrôler le programme naval. Il a dit que les dépenses annuelles, au lieu d'être de 120,

000,000 de francs seraient de 135,000,000. M. Delcassé a déclaré que le budget naval de la France était inférieur à celui de l'Angleterre par 320,000,000 de francs et au-dessous de celui de l'Allemagne par 260,000,000 de francs. M. Delcassé ajoute que le budget français était suffisant par le maintien des alliances.

Le discours de M. Delcassé a été écouté avec beaucoup d'attention et l'orateur a été frénétiquement applaudi. La motion Jaurès a été rejetée par un vote de 475 contre 95.

IMPORTANT

Un grand nombre de nos amis se plaignent qu'ils ne peuvent, après six heures le soir, se procurer le "Devoir" chez leurs dépositaires. Nous avons nous-mêmes constaté ce fait et nous voulons faire tout en notre pouvoir pour satisfaire le public sans cesse grandissant des lecteurs de notre journal.

Ceux donc qui veulent être assurés de se procurer le "Devoir" tous les jours, voudront bien remplir la formule ci-contre et l'envoyer à l'administration du "Devoir", 71a Rue Saint-Jacques.

Nous leur dirons où se trouve le dépôt le plus rapproché et nous enverrons en même temps une copie de plus à cet endroit, avec un avertissement qu'à partir de cette date, ils prendront le "Devoir" régulièrement.

Je désire acheter le "DEVOIR", pour

Adresse

Mentionner ici si c'est pour un mois, deux mois ou plus

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Voyagez sur la seule voie double ferrée

Entre MONTREAL, TORONTO, HAMILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO.

Voie double sur tout le parcours. La plus belle voie et la meilleure équipement. Rails d'acier 100 lbs à la verge. Employés polis et attentifs.

7 1/2 HEURES A TOTO

"INTERNATIONAL LIMITED" (Le train le plus rapide au Canada)

Laisse Montréal à 9 a.m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

ENTRÉE

MONTREAL ET TORONTO

9.00 a.m. 7.30 p.m.
9.45 a.m. 10.30 p.m.

Prix réduits pour les différents points de la Côte du Pacifique

En force du 10 mars au 10 avril inclusivement.

Prix pour colons de seconde classe de

Montréal à Nelson, Vancouver, Victoria, Westminster, C. A. Seattle, Spokane, Tacoma, Wash., Portland, Ore.

San Francisco, Los Angeles, San Diego, Cal., Mexico City, Mex.

Prix réduits pour différents autres endroits.

WAGONS-LITS POUR TOURISTES

Laissez Montréal pour Chicago, les lundis, mercredis et vendredis à 10.30 p.m. Lits disponibles pour l'accommodation des passagers ayant des billets de première ou deuxième classe, sur paiement d'une somme nominale. Réciproquement.

MONTREAL-OTTAWA

Laisse à 8.30 a.m., 8.35 p.m., 8.50 p.m.

Montréal-Sherbrooke-Lennoxville

Laisse à 8.30 a.m., 8.45 p.m., 8.55 p.m.

MONTREAL-NEW YORK

via D. & H. Co. Laisse à 8.50 a.m., 8.30 p.m., 8.40 p.m.

MONTREAL-SPRINGFIELD ET MONTREAL-BOSTON

via C. V. R. Laisse à 8.31 a.m., 8.30 p.m.

Joyeux Euchre à Saint-Philippe

Hier soir, à St-Philippe de Laprairie avait lieu une joyeuse partie de Euchre.

Le meilleur entraîneur n'a cessé d'après la 12ème partie, au grand regret des quelques deux cents personnes présentes. L'organisation de cette charmante soirée, toute de franchise amicale, revient à M. Ismaël Longtin et à Miles Diana Lebani et Charlotte Bonneau, aidées de quelques autres compagnes.

Monsieur le curé avait bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette charmante soirée.

Parmi les personnes présentes nous avons remarqué à la table d'honneur, M. le maire et Mme Longtin, M. et Mme Alex. Lapierre, de St-Julien de Verdun; M. W. Cédilot, M. et Mme Fontaine, de Laprairie; M. Roch. Landot, de St-Constant; M. Henri Normandin, M. et Mme E. Bachand, M. et Mme A. H. Bachand, Mme A. Leblanc et plusieurs autres.

M. W. Cédilot avec l'habileté qu'on lui connaît sut conduire la partie admirablement. On décerna de beaux prix et un excellent goûter fut servi après la soirée.

Une Commission de Paix

Londres, 25. — Parmi les questions posées à Sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères, durant la séance de la Chambre des Communes hier, il en est une qui a trait à une proposition que le gouvernement des Etats-Unis aurait faite pour la création d'une commission de paix semblable à celle autorisée par le Congrès américain. Cette commission aurait pour objet de pousser plus avant les principes d'arbitrage, et de fortifier le concordat international. Sir Edward Grey a dit qu'en décembre dernier l'ambassadeur américain lui avait fait part de la proposition du gouvernement des Etats-Unis. Il a répondu que le gouvernement britannique était très favorable au projet d'une entente internationale et qu'il échangerait volontiers ses vues à ce sujet avec le parlement américain.

Ce journal est imprimé au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée).

PACIFIQUE CANADIEN

Service de Toronto

Le Train de 110.45 p.m. est

Le Train de Nuit Favori

Quitte Montréal plus tard que tout autre train et les voyageurs arrivent chez eux à Toronto, plus tôt.

Les nouveaux et spacieux wagons-toilettes, pour l'équipement des toilettes, est en renom, sont sur ce train.

Les trains pour la gare Union, Toronto, partent à 9 a.m. et à 10 p.m.

Wagon-Salon pour Ste-Agathe

Un wagon salon sera attaché au train laissant la Place Viger à 4.00 p.m., les vendredis et les samedis à Sainte-Agathe. Au retour, ce train laissera Sainte-Agathe les dimanches seulement à 6.55 p.m.

PRIX REDUITS

EN FORCE DU 10 AU 31 MARS 1911

BILLETS DE SECONDE CLASSE POUR COLONS DE MONTREAL A

VANCOUVER, VICTORIA, SEATTLE, PORTLAND, ORE., NELSON, B.C., LAND, SPOKANE

\$47.70

CHARS TOURISTES

Laissez Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m. pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle. Prix pour l'aller, Winnipeg, \$4.25, Calgary, \$6.05, Vancouver et Seattle, \$8.30. En force du 14 Mars au 10 Avril 1911

SAN FRANCISCO, LOS ANGELES, SAN DIEGO, MEXICO CITY, MEX.

\$49.00

MONTREAL OTTAWA

DEPART DE LA GARE VIGER

8.35 a.m. 8.55 a.m.
8.40 p.m. 8.50 p.m.

DEPART DE LA GARE VIGER

8.30 a.m. 8.45 p.m.
8.40 p.m. 8.50 p.m.

Wagon-lit pour Ottawa

Quitte chaque jour la gare de la rue Windsor, à 9.50 p.m.

Les passagers pourront rester à bord jusqu'à 8.00 a.m. Prix du lit, \$1.50.

Service de Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls et Grand-Mère

Chaque dimanche, le chemin de fer du Pacifique Canadien fera circuler des trains entre Montréal, Trois-Rivières, Shawinigan Falls et Grand-Mère. Arrivées à Trois-Rivières à 10.10 a.m., à 10.30 p.m. et pour retour, quittant Trois-Rivières à 7.00 p.m., arrivant à Shawinigan Falls à 8.00 p.m. et à Grand-Mère à 8.15 p.m.

Service de Wagon-Café

entre Montréal et Québec sur les trains du matin et de l'après-midi

Montréal-Sherbrooke-Lennoxville

Quittant 8.25 a.m., 8.30 p.m., 8.45 p.m., à tous les jours. B'tous les jours, excepté le dimanche.

BUREAUX DES BILLETS

218 rue St-Jacques, Téléphone Main 3732-3733 ou aux gares Viger ou de la rue Windsor.

LIGNE ROYALE

Canada à Bristol

La plus rapide et la plus luxueuse royale de 6 jours en mer.

De Bristol 8 Fds. ROYAL EDWARD 22 Fds.

COURONNEMENT : 22 Juin 1911

Les billets pour départs de mai et de juin doivent être réservés immédiatement.

De Bristol De Montréal

19 Avril ROYAL GEORGE 3 Mai

2 Mai ROYAL EDWARD 17 Mai

17 Mai ROYAL GEORGE 31 Mai

17 Mai ROYAL EDWARD 14 Juin

OUY TOMBS

Agent Général des Passagers, ou R. A. H. DAVIS, Agent des Passagers.

EDIFICE DE LA BANQUE IMPERIALE, en haut, Montréal.

A l'Union Catholique

Il y aura séance, le dimanche, 26 du courant à l'Union Catholique, à l'heure de l'après-midi.

Le conférencier sera monsieur W. A. Baker, avocat, qui fera un étude sur l'œuvre du grand écrivain, Pascal.

Il traitera de Pascal et de la Pensée Moderne, et de Pascal et de l'âme et de l'effet des procédés modernes sur ces deux esprits.

Nul doute que M. Baker saura intéresser son auditoire.

Le chef Campeau a chargé les agents de la division Est d'avertir les marchands de leur district, d'avoir à se méfier de deux escrocs qui ont fait plusieurs victimes récemment. Ces malfaiteurs achètent une marchandise quelconque. Ils donnent un paiement un billet de banque, disons d'un dollar, et lorsqu'on leur rend la monnaie ils vous soutiennent effrontément qu'ils vous ont donné un billet de cinq. Des fois le truc réussit.

Raymonde regardait son père, qui n'avait pas parlé encore. Je surpris l'inquiétude de ce regard, mais je ne sus pas l'interpréter. M. Mairieux m'en fournit la raison. Il me remercia très amicalement de ce qu'il appela ma délicatesse et le refus.

(A suivre)

UNION CATHOLIQUE

Mme Mairieux se livra à de bruyantes effusions de gratitude. Visiblement, je

Garnitures de Cardes

ASSORTIMENT COMPLET
Rubans d'importation anglaise de la
meilleure qualité.

D. K. McLAREN, Limitée,

309-311 RUE CRAIG OUEST.
Main 4904-4905.

CALENDRIER

DIMANCHE, LE 26 FÉVRIER 1911
Dimanche de la Quinquagésime.
Lever du soleil: 6 h. 45; coucher du
soleil: 5 h. 43. Lever de la lune: 6 h.
08 (m.); coucher de la lune: 2 h. 35
(m.).
Dernier quartier.LUNDI, LE 27 FÉVRIER 1911
Fête: Saint-André.
Lever du soleil: 6 h. 44; coucher du
soleil: 5 h. 44. Lever de la lune: 6 h.
40 (m.); coucher de la lune: 3 h. 40
(m.).
Dernier quartier.

CE SOIR

SEANCES ET REUNIONS:--

--Monument National: A 8 h. Assem-
blée des citoyens de Montréal pour discus-
sion du projet de loi de la Compagnie des
tramways.

DEMAIN

SEANCES ET REUNIONS:

--Union Catholique: A 2 h. 30. Séan-
ce régulière: conférence par M. W. A.
Baker, avocat.

COURS ET CONFÉRENCES:--

--Monument National: A 2 h. 30. Con-
férence sur l'hygiène du système réven-
teur. Par le Dr C. N. Vallin. A 4 h. cours d'é-
locution par M. Jos. Dumais.

La Convention

Douanière

Paraitra cette semaine, en français
et en anglais, une étude sur la Con-
vention douanière, par M. Henri Bouras-
sa.Les deux brochures seront en vente
aux bureaux du journal: 10 sous pour la
française, 13 pour l'anglaise, plus
les frais de port (2 sous), pour expé-
dition par la poste.

A la Législature

de l'Ontario

UN PROJET DE LOI EST PRESEN-
TE CONCERNANT LES ATTRIBU-
TIONS DES CORONERS.Toronto, 25. — Un bill présenté,
hier, à la législature, par l'honorable
J. J. Foy, procureur-général, rappelle
l'impuissance du coroner d'Hamilton
à obtenir l'assistance des témoins en
dehors de la ville d'Hamilton, dans
l'affaire du meurtre de Kinrade.C'est une révision de cette partie des
statuts d'Ontario.Le nouvel acte donne aux coroners
les mêmes pouvoirs qu'un juge de la
Cour Supérieure pour appeler les té-
moins et leur infliger des peines s'ils
refusent de se rendre ou de rendre té-
moignage.Le coroner reçoit un salaire de \$10
par jour au lieu de \$4.Il ne doit pas émettre un mandat
pour une enquête avant d'avoir vu le
corps et dirigé des recherches. On si-
gnale des cas où les mandats d'en-
quête avaient dû être retirés et le co-
roner a touché son indemnité quand
même.Lorsque le coroner a déclaré qu'une
enquête n'est pas nécessaire, le pro-
cureur général peut tout de même exiger
cette enquête ait lieu. Quand un
prisonnier meurt en prison c'est la
coutume de constituer un jury composé
pour la moitié de prisonniers.En vertu de la nouvelle loi, aucun
officier, employé ou prisonnier d'une
institution de réforme ou de charité ne
pourra servir de juré.L'indemnité des jurés est augmentée
de 50 centimes à \$1.00 par jour, et si
l'enquête se prolonge après minuit, ils
recevront \$2.00.

Nouveau consul français

On annonce officiellement que M.
Camille Chayet a été nommé consul gé-
néral pour le Canada.M. Chayet était consul à Stuttgart,
Allemagne.

Law ne démissionne pas

Ottawa, 24. — Le Dr Law, officier
de santé, refuse de démissionner, ainsi
que le lui a demandé le bureau des
commissaires. Il réclame une enquête.Bénédictin d'un
nouvel orgueMardi, le 28 février prochain, à 8
heures du soir, aura lieu à la chapel-
le Saint-Joseph, 60 rue Cathédrale,
l'inauguration d'un nouvel orgue.
Le cérémonie sera présidée par S.
G. Mgr l'archevêque de Montréal.

L'Adoration Nocturne

Les membres de l'Adoration Noctur-
ne sont priés de se rendre, demain
soir, dimanche, à 8 heures, à l'église
Notre-Dame, pour la célébration des 40
heures.

DECES A MONTREAL

Cécile, 3 m., enf. d'Elzéar LAPOINTE-
r. Buller, 120; Roland, 1 m., enf. de Jo-
seph CALVE, sergent, r. Moreau, 483;
Jean HUBERT, 57 a., r. St-Timothée,
842; Marie-Alice, 50 a., enf. de Joseph
MALOUIN, r. Létourneau, 194; Alphon-
se, 3 m., enf. d'Alfred GAGNON, 30 a.,
Avenue, 502; Alexandre, 30 a.,
fille de Michel FALARDEAU, sculpteur,
r. Colombe, 870; Alexandre DUPONT,
59 a., menuisier, r. Verdun, 151; Méline
Hoyer, 52 a., femme de Joseph Georges
GOYETTE, r. Beaumont, 68; Joseph
Arthur, 1 a., enf. d'Albert LARIVÉE, r.
Railway, 147.

Imprimés à Vendre

On peut se procurer à
l'administration du
"DEVOIR" des baux et
des affiches de toutes
sortes.

L'ASSEMBLEE DE CE SOIR

MM. Henri Bourassa, J. C. Walsh, du Herald, Olivar Asselin, McMaster,
et autres y prendront la paroleL'indignation publique monte.--Il faut qu'elle se
traduise par une éclatante manifestationLe "DEVOIR" distribue par milliers le texte du
Bill néfasteL'indignation publique monte. Elle a trouvé une première expres-
sion dans les résolutions du Conseil de Ville et de l'Association des
Citoyens; elle trouvera ce soir un écho éclatant dans la grande mani-
festation du Monument National, qui semble devoir prendre des propor-
tions gigantesques.Le Devoir invite au Monument les hommes de tous les partis, de
toutes les classes, qui mettent au-dessus de tout l'intérêt de la Ville de
Montréal et son avenir.Ils y entendront des hommes comme M. J. C. Walsh, rédacteur en
chef du Herald, M. Olivar Asselin, le journaliste qui s'est fait une spé-
cialité des questions municipales, M. McMaster, un avocat anglais bril-
lant qui parlera dans les deux langues, et autres.

CONTRE LE PROJET LANGLOIS

L'ASSOCIATION IMMOBILIERE RECLAME LA RADIATION DE PLU-
SIEURS CLAUSES DE LA MESURE AUTORISANT LA FUSION
DES TRAMWAYS.Des membres de la Société Immobilière se réunissent hier soir pour étu-
dier la portée du projet de loi Langlois
touchant la fusion des Compagnies de
Tramways. Le notaire Victor Morin,
échevin, présidait.Une proposition radicale, mais ra-
tionnelle, a été faite vers la fin de l'as-
semblée par le docteur Poissant, appu-
yé par M. Charpentier: éliminer le
préambule du projet de loi.En éliminant le préambule du bill on
éliminait tout dans l'opinion du nota-
ire Morin qui ajouta qu'il est toujours
précieux de conserver au moins quel-
ques-unes des clauses d'un bill tout
hostile qu'il soit à nos intérêts.La proposition de M. Chapleau, ap-
puyée par M. Vallières faite en amen-
dement à celle de M. Poissant a été
adoptée. Cette dernière proposition
comporte la demande d'élimination des
clauses qui pourraient être jugées dan-
gereuses à la Cité de Montréal.La plupart des orateurs ont exprimé
l'opinion que la compagnie a pris les
citoyens par surprise. Selon l'échevinEmard on ne devrait pas procéder aus-
si précipitamment dans une affaire aus-
si importante.L'Association par les articles qu'elle
a éliminés ou amendés, aura l'occa-
sion de prouver ses avancées par de so-
lides arguments, s'il faut en juger par
ceux que ses membres ont exposés.L'Association espère être accompa-
gnée à Québec, lundi soir prochain, par
une nombreuse délégation de citoyens.Le départ des manifestants est fixé à
onze heures et demie de la gare Viger.Les principales clauses du bill à l'adop-
tion desquelles s'opposent la plu-
part des membres de l'Association sont
celles qui portent les numéros 5, 7, 14,
15, 18; la clause No 13 soulevé jé-
co une tempête. On a trouvé que cette
clause donnait trop de pouvoir à la
Compagnie.L'article 14 a laissé l'Association
dans l'embarras. Que désirent faire la
Compagnie?
L'article No 29 a été éliminé.Un comité social a été formé pour
étudier la portée des différentes clauses
du bill.

RECIPROCITE AU CANADA

Des opinions contraires à la convention douanière sont
données par les gens du centre et de
l'Ouest CanadienToronto, 25. — Le "Canadian Farm"
publie cinquante-six opinions de culti-
vateurs sur le projet de réciprocité
commerciale. Vingt-huit favorisent la
convention et 27 la combattent.

M. ADAM BECK

London, Ont., 25. — L'honorable M.
Adam Beck, ministre des forces hy-
drauliques et électriques laisse à la
presse et au public le soin de juger la
question de réciprocité. Il paraît hier
soir à l'Hôtel de Ville, dans une grande
assemblée, et disait que le Canada
n'était pas encore prêt à l'annexion.

LES LOYALISTES

Toronto, 25. — Les "United Empire
Loyalists" condamnent la convention
douanière dans une résolution qui dit
que la Grande-Bretagne devra donner
un traité de commerce préférentiel au
Canada si notre pays conserve l'atti-
tude qu'il a eue jusqu'ici à l'endroit de
la métropole.

L'HON. M. ROBLIN

London, 25. — Le premier ministre
du Manitoba, Roblin, a envoyé une in-
terview au "London Express". Cette
interview condamne la réciprocité.Les Canadiens n'ont pas demandé la
convention qui nuira au commerce in-
terprovincial, dépréciera le capital an-
glais et retardera le moment où
des Canadiens siègeront à Westminster.

L'HON. M. ROBLIN

London, 25. — Le premier ministre
du Manitoba, Roblin, a envoyé une in-
terview au "London Express". Cette
interview condamne la réciprocité.Les Canadiens n'ont pas demandé la
convention qui nuira au commerce in-
terprovincial, dépréciera le capital an-
glais et retardera le moment où
des Canadiens siègeront à Westminster.

L'HON. M. ROBLIN

London, 25. — Le premier ministre
du Manitoba, Roblin, a envoyé une in-
terview au "London Express". Cette
interview condamne la réciprocité.Les Canadiens n'ont pas demandé la
convention qui nuira au commerce in-
terprovincial, dépréciera le capital an-
glais et retardera le moment où
des Canadiens siègeront à Westminster.

L'HON. M. ROBLIN

London, 25. — Le premier ministre
du Manitoba, Roblin, a envoyé une in-
terview au "London Express". Cette
interview condamne la réciprocité.Les Canadiens n'ont pas demandé la
convention qui nuira au commerce in-
terprovincial, dépréciera le capital an-
glais et retardera le moment où
des Canadiens siègeront à Westminster.

L'HON. M. ROBLIN

London, 25. — Le premier ministre
du Manitoba, Roblin, a envoyé une in-
terview au "London Express". Cette
interview condamne la réciprocité.Les Canadiens n'ont pas demandé la
convention qui nuira au commerce in-
terprovincial, dépréciera le capital an-
glais et retardera le moment où
des Canadiens siègeront à Westminster.

L'HON. M. ROBLIN

London, 25. — Le premier ministre
du Manitoba, Roblin, a envoyé une in-
terview au "London Express". Cette
interview condamne la réciprocité.Les Canadiens n'ont pas demandé la
convention qui nuira au commerce in-
terprovincial, dépréciera le capital an-
glais et retardera le moment où
des Canadiens siègeront à Westminster.

L'HON. M. ROBLIN

M. Henri Bourassa qui a pu voir à Québec les manœuvres des au-
teurs du bill, le disséquera à fond.M. Godfroy Langlois, le parrain de ce même bill, a été spécialement
invité à venir en exposer la portée et les conséquences.

L'ENTREE EST ABSOLUMENT GRATUITE

A la demande cependant d'un certain nombre de citoyens et pour
aider à solder les frais de la réunion—c'est un fardeau dont le trust ne
se chargera pas—nous avons réservé les loges et quelques sièges d'or-
chestre. On pourra les retenir aux bureaux du journal (téléphone, Main
7460.) Le prix des loges varie avec leur situation, celui des quelques
billets d'orchestre réservés est de 50 sous.La séance commencera à huit heures.
Donc, en foule au Monument National, ce soir! et prouvons à M.
Robert et à ses associés qu'il existe encore à Montréal une opinion pu-
blique.Le coup porté ce soir fera réfléchir et trembler tous ceux qui se-
raient disposés à sacrifier Montréal et son avenir.

EN AVANT, POUR LE PEUPLE!

"LE DEVOIR" TIENT GRATUITEMENT A LA DISPOSITION
DU PUBLIC, 20,000 EXEMPLAIRES DU BILL.
LISEZ ET FAITES LIRE!LE COLONEL JOS. LANDRY
AU COURONNEMENT DU ROIIl serait choisi comme commandant en second du contin-
gent de la milice canadienneOttawa, 25. — Il est presque certain que le colonel Jos. Landry de Mon-
tréal sera choisi comme commandant en second du contingent de la milice
canadienne qui assistera au couronnement du roi à Londres en juin pro-
chain. On avait parlé du lieutenant-colonel Woods, d'Ottawa, mais des Cana-
diens ont fait comprendre à Sir Frederick Borden que la nomi-
nation de M. Woods serait très impopulaire. Le colonel Landry est un des
rares officiers canadiens qui aient tous ses diplômes d'état-major, et il a
fait de fortes études militaires en Angleterre. Il a jadis débuté comme cla-
ron du roi dans le régiment de Montmagny dont son père, M. le sénateur
Landry a été pendant longtemps colonel actif.Satisfaction ou Remboursement
du Prix de l'Achat.Commandes par Poste Execu-
tées Promptement.LE GRAND MAGASIN A RAYONS DE L'EST
FRÈRES, LIMITÉE
447-449 RUE STE CATHERINE ESTLe Samedi soir nos magasins
sont ouverts jusqu'à
10 h. 30.

Rabais Enormes a Chaque Rayon

Nous offrons des occasions meilleures et plus nombreuses que toutes les maisons concurrentes
—IL Y A UNE RAISON: Nous avons considérablement réduit notre budget d'annonce, ce qui diminue
d'autant nos frais généraux et nous permet de vendre a une marge de profit moindre que celle que
prennent nos concurrents—VOILA POURQUOI nous pouvons offrir des occasions qui surpassent tout
ce qui s'est vu jusqu'à présent a Montréal.POUR
LUNDI1,000 verges de superbe Broderie
sur MousselineMagnifique ligne, large de 21
pouces, brochée de 15 à 20 pou-
ces. Rien n'est plus approprié
pour robes d'enfants ou pei-
gnoirs pour dames. Les prix ré-
guliers en sont de \$1.25 à \$1.50,
cependant, nous offrons ces bro-
deries, lundi, à 60¢MAGNIFIQUES ETOFFES
POUR ROBES

Offertes a un Prix moindre que celui du gros

Ces étoffes viennent d'être dédouanées, c'est dire que
ce ne sont pas des marchandises de la saison dernière sol-
dées à rabais. — Non, ces marchandises sont de haute nou-
veauté, nous les avons eues à prix exceptionnels, ce qui nous
permet d'offrir à notre clientèle deux des meilleures occa-
sions de la saison, en fait de tissus pour robes.
MOHAIR PURE LAINE, dans toutes les nuances les
plus nouvelles, telles que améthiste, catawba, vert, beige, et
aussi deux nouveaux tons de bleu. Largeur, 46 pouces.
Très bonne valeur à 90 cents la verge, offerte pour . . . 39¢
MOHAIR A RAYURES, superbe lot, rayures fines —
gris fer, gris acier et gris beige — excellente valeur à 75
cents la verge, offerte à 39¢
(Voyez ces étoffes dans nos vitrines.)Ruban Taffeta
Pure SoieBonne valeur à 12 cents offerte
à 3 cents.Très joli ruban Taffeta, pure
soie; large de 2 pouces, choix
de jolies nuances. Excellente va-
leur à 12 cents la verge, offerte
comme réclame, à 3¢
(voyez ces rubans dans nos vi-
trines.)Blouses Tailleur en
Véritable ToileL'effet très délicat de ce modèle
dernier genre, est rehaussé par les ma-
gnifiques dessins de broderie françai-
se qui ornent chaque côté du devant.
Manches de coupe masculine, finies
d'un poignet amidonné. . . . \$2.98Jupes Noires Con-
fection TailleurFaites de drap panama de haute
qualité, modèle tout à fait nouveau,
avec le populaire effet de plis de côté.
Devant à panneau avec dentelles de
chaque côté et 4 lés. \$6.50Occasions Extraordinaires en fait
d'Etoffes pour CostumesNous avons en la bonne fortune de nous pro-
curer un lot de plus de 3,000 verges de belles
étoffes pour costumes — le surplus du stock
d'une importante manufacture. — Nous avons
payé un prix des plus minimes pour ce lot, et
comme nous donnons l'avantage de cet achat
judicieux à notre clientèle, il en résulte l'occa-
sion la meilleure de cette saison:Superbes tweeds, fins satin, tweed écossais,
"scotch plaid," etc. Grand choix de coloris à
la mode. Largeurs: 54 à 68 pouces.
Bonne valeur à \$1.25, \$1.75, \$2.00, \$2.50 la
verge.Soldées à 75¢, \$1.00, \$1.25 et \$1.50 la verge.
Beaux Molletons, de belle qualité, bonne pe-
nature, nuances foncées seulement. Largeur, 48
pouces. Valeur réelle de 60 cents la verge,
pour 35¢
Tweed pure laine, large de 54 pouces, choix
de couleurs, effet moustaché. Valeur de 90
cents la verge, pour 57¢Robes de Nuit pour
DamesRobes de nuit en nuison de fine
qualité — haute encolure, longues
manches, empiècement garni de 6 rangs
de dentelle Valenciennes, points à bor-
dure et bordure de dentelle autour de
l'encolure et des manches. Tailles: 56,
58 et 60. Valeur de \$1.00 pour . . . 75¢

Cache-Corsets

Fait de fin nuison, nombreux scy-
les élégants; empiècement avec jolies
insertions de dentelle, passe-ruban et
ruban — aussi quelques modèles avec
insertion de vraie broderie suisse,
passe-ruban, ruban et bordure en bro-
derie. Tailles: 34 à 42.
Valeurs de 29¢, 49¢, 55¢, 69¢, 85¢,
et \$1.25.
Offertes à 29¢, 39¢, 45¢, 55¢, 69¢
et 98¢Collets en Toile Brodée
pour DamesRégulièrement beaux. Seules poin-
tures: 13 13-2 et 14. Valeur
réelle, 25 cents pour . . . 15¢

Collets Eton en Toile

Convénable pour garçons ou fil-
lettes. Prix réguliers, 15 cents.
Spécial 5¢

Soie a Broderie

Echeveaux de soie Corticelli,
toutes nuances imaginables. Va-
leur de 15 cents la douzaine,
pour 5¢Bas en
Cachemire

de 35¢ pour 25¢

Jolie ligne de bas en ca-
chemire noir pour dames.
Côtes larges ou étroites.
Talons et points renforcés.
Pointures: 8-12 à 10

25¢

HABITS POUR
GARÇONNETSCOMPLETS POUR 1re COM-
MUNION. — Dessins nouveaux,
en bonne serge-cachemire noire,
très grand choix. Depuis \$6.50,
jusqu'à \$3.75COMPLETS POUR COLLE-
GIENS: 2 morceaux; serge noi-
re ou mauve, collette bouffante.
Tailles: 8 à 16 ans. Prix d'après
grandeurs: \$9.00 à . . . \$6.50COMPLETS POUR COLLE-
GIENS: 3 morceaux; serge noi-
re ou mauve. Tailles: 12 à 16
ans. Prix d'après grandeurs,
\$8.50 à \$8.00

Occasions en fait de Serviettes

BELLE SERVIETTE EN TOILE OATMEAL, avec bordure en
couleur et frange; dimensions: 17 x 33 Valeur de 12-12c pour 10c
SERVIETTE EN TOILE HUCKABACK, ourlée; dimensions: 17
x 33. Prix régulier, 12-12c. Spécial 10c
SERVIETTE DE BAIN, bordure rouge; dimensions: 17 x 44.
Excellente valeur à 20 cents. Offerte pour 15cLe Board of Trade
et la RéciprocitéUNE NOUVELLE ASSEMBLEE SE-
RA CONVOQUEE POUR LA SE-
MAINE PROCHAINE.Le Board of Trade se réunira de nou-
veau pour traiter de la réciprocité. On
croit que ce sera au commencement de
la semaine prochaine. C'est à la suite
d'une réunion privée, tenue mercredi
dernier, que 26 membres ont demandé
la convocation de cette assemblée ex-
traordinaire.On pense que les membres actifs, qui
ont pris l'initiative du mouvement,
comptent sur l'attitude apathique de
plusieurs qui sont favorables au traité
pour faire rejeter la mesure à une
grosse majorité. Il peut se faire cepen-
dant que cette apathie disparaisse
avant l'assemblée et nous aurions alors
une réunion des plus intéressantes et
des plus mouvementées.Mercredi le Conseil croyait que la
convocation d'une nouvelle assemblée
serait peu sage dans les circonstances.
Les plus agissants ont fini cependant
par triompher et la date sera fixée pro-
bablement par le colonel Burland à
son retour de Québec.

Nos musiciens

en Europe

Une lettre reçue de Paris annonce
que Mlle Diane Lavoie, pianiste cana-
dienne qui suit actuellement les le-
çons d'Alfred Laliberté, notre virtuose
canadien, doit donner un concert
l'autonomie prochain à Montréal même.
On sait que Mlle Lavoie est une de
nos compatriotes. Elle a commencé ses
études musicales à Ottawa, et l'on dit
beaucoup de bien d'elle en Europe.Alfred Laliberté doit donner à Lon-
dres, salle Steinway, un concert le 8
mars. Le 10, il sera à Paris, salle Pley-
el, au retour d'une tournée dans les ca-
pitales du continent. Il nous fait plai-
sir d'apprendre que lord Strathcona
honore Laliberté de son patronage.

Le Séminaire de

Saint-Hyacinthe

C'est décidé: les fêtes du centenai-
re au Séminaire de Saint-Hyacinthe
auront lieu les 20, 21 et 22 du mois de
juin. Les anciens élèves seront sans
doute heureux d'apprendre la nouvel-
le.Manuscrits de
ShakespeareON CROIT POUVOIR EN TROUVER
DANS LA WYE, A CHESTOW.Londres, 25. — On fait actuelle-
ment des recherches dans la Wye pour
trouver les manuscrits de Shakes-
peare.Les partisans de Bacon et ceux de
Shakespeare se querellent sur les dé-
couvertes probables qu'on fera dans la
rivière.Le duc de Beaufort a permis à M.
Owen de poursuivre cette tâche diffi-
cile qu'il croit être basée sur un ra-
sonnement très juste.Si les manuscrits sont découverts à
Chepstow, on dit que les Baconiens
triompheront.Mais rien n'empêche un fumiste d'a-
voir placé quelque part des manuscrits
apocryphes.Dominion Iron & Steel
Company, Limited

5%

Débentures sur 1re Hypothèque
Dues le 1er Juillet 1929

Autorisé et émis. \$8,000,000

Moins montant retiré par

Fonds d'amortisse-
ment 688,000

Différence \$7,312,000

Les recettes nettes de
la Compagnie pour l'an-
née finissant le 31 mai1910 se sont élevées à \$2-
237,489.55, soit plus de six
fois l'intérêt des Dében-
tures sur Première Hypo-
thèque.